

# Informations sur les classifications de transport

## Introduction:

- ▶ Les classifications de transport se basent seulement en partie sur les formules, étant donné que la législation ne spécifie pas toujours de formules pour le calcul. C'est pourquoi un certain degré de contribution humaine est alors nécessaire.
- ▶ Divers numéros ONU peuvent être appliqués à une classification.
- ▶ La réglementation exige, qu'à chaque fois, le numéro le plus approprié soit utilisé (à l'exception du DOT, pour lequel il existe certaines exceptions). C'est justement ici qu'une certaine intervention de l'utilisateur est requise, étant donné que pour beaucoup de numéros ONU, il n'existe pas de critères pour les distinguer les uns des autres.

Exemple: à la classe 3, GrpEmb I, on pourra attribuer ONU 1133 *ADHÉSIFS*, ONU 1263 *PEINTURE* ou ONU 1993 SUBSTANCE LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

- ▶ Il existe certaines divergences entre les différentes réglementations de transport, qui peuvent mener alors aux différentes classifications pour une substance.
- ▶ Il est également possible qu'une substance doive être classifiée d'une part selon un certain règlement de transport, mais n'obtiendra d'autre part pas de classification de transport selon un autre règlement.

**Pour toute question, veuillez vous adresser à notre hotline:**

**Tél.: +43 2628 619 00 ou +1 (902) 832-3425**

**E-Mail: [info@dr-software.com](mailto:info@dr-software.com)**

## Contenu

1. Principes de base
2. Paramètres généraux de transport
3. Informations sur les numéros ONU
4. Gestion des numéros ONU
5. Calcul de la classification de transport
6. Informations de base sur la classification de transport
7. Grille *Informations supplémentaires pour la classification de transport*
8. Saisie manuelle de la classification de transport
9. Déclencheurs de danger / Polluants marins (*Marine Pollutants*)
10. Solutions et mélanges
11. Informations supplémentaires pour les classifications de transport
12. Paramètres pour la déclaration de transport
13. Informations sur les classes de transport
14. Compréhension et modification de la classification de transport

# 1. Principes de base

**ADR:** Réglementation européenne de transport pour le transport routier

**RID:** Réglementation européenne de transport pour le transport sur rail

**DOT:** Réglementation de transport pour les USA

**TDG:** Réglementation de transport pour le Canada (Classification identique avec DOT)

**IMDG:** Réglementation de transport pour le transport maritime

**IATA:** Réglementation de transport pour le transport aérien

**Réglementation modèle des nations unies pour le transport de matières dangereuses (UN Model Regulations):**

Contient des propositions pour le transport des matières dangereuses (*UN Recommendations on the Transport of Dangerous Goods*)

## Remarque:

„ - “: Les substances ne représentant par de matières dangereuses sont identifiées dans le type de transport correspondant avec un trait d'union (-) dans la zone **Classe**.

**Grille de transport vide:** Une grille vide ne signifie pas forcément que le produit n'est pas une matière dangereuse, mais seulement qu'il n'y pas encore eu une classification de faite ou de saisie.

- La classification de transport pour les préparations est calculée automatiquement. La classification de transport pour les matières premières peut être réalisée avec F10 **Classification simplifiée** dans la grille de transport.
- ChemGes calcule ici toujours la classification la plus sévère (le pire des cas - „worst-case-scenario“).
- En se basant sur les données disponibles, ChemGes choisit toujours le numéro ONU le plus approprié (exclues ici sont les exceptions DOT).
- Si une substance dispose d'un numéro ONU propre, la désignation de ce numéro ONU est utilisée comme désignation de transport pour cette substance au moment de la sortie comme déclencheur de danger dans une préparation. Si une substance n'a pas de numéro ONU propre, la désignation standard (**Marquage S**) sera utilisée, s'il n'existe pas de désignation de transport (**Marquage T**) (*Gestion des matières premières – Désignation des substances*).

## 2. Paramètres généraux de transport

(Ctrl) 4 Maintenance – Transport – Paramètres généraux et limites de calcul

- **Transfert à partir d'une matière première sans calcul à partir de:** Ici, on peut déterminer à partir de quel pourcentage d'une matière première la classification de transport doit être intégrée sans autre calcul.
- **Proposition transport pour les matières premières:** À partir de ce point, il est possible pour les substances de réaliser avec (F10) un calcul automatique de la classification de transport comme proposition. Celle-ci est alors également réalisée en arrière-plan si la classification de transport d'une préparation est calculée et que cette préparation contient une matière première sans classification de transport. Afin d'être informé, il est judicieux d'activer le point **Message après création de la proposition**.
- **Limites:** Avec ces options, vous pouvez définir à partir de quelle limite une classification manquante des matières premières doit être ignorée, définir les limites pour les classes **1, 2, 4.1-4.3, 5.1 et 5.2 (GrpEmb I – III)** et aussi les limites pour les **substances particulièrement dangereuses**.
- **Calcul de la classe 8:** Avec l'ADR 2019, il existe des modifications importantes pour le calcul de la classe 8. Pour prendre en compte ces nouvelles réglementations, vous pouvez activer le point **Selon les règles d'ADR/IMDG/IATA 2019**. En plus ou alternativement, vous pouvez réaliser le calcul également **Sous prise en compte des limites spécifiques du GHS**. Étant donné que beaucoup de nos clients désirent toujours la classe 8, dès que H314 (classe GHS 3.2/1, 1A – 1C) est présente, vous pouvez activer aussi les deux options simultanément.
- **Aucune classification dans la classe 6.1 sans classification dans la classe CLP 3.1 (catégories 1 – 3):** Si ce point est activé, la classification dans la classe ADR 6.1 est omise, s'il n'existe pas de classification dans la classe CLP 3.1. Selon la rubrique ADR 2.2.61.1.14, les substances et mélanges (à l'exception des insecticides), qui ne sont pas classés dans la classe CLP 3.1 (catégories 1 – 3), ne doivent pas être non plus classifiés dans la classe ADR 6.1.

Paramètres pour le transport

Fichier Traiter Aide (59.1.17)

<sup>1</sup> Transfert à partir d'une matière première sans calcul à partir de 100 %

<sup>2</sup> Proposition transport pour les matières premières  <sup>3</sup> Message après création de la proposition

Limites <sup>4</sup> Limite, à partir de laquelle une classification manquante de matières premières est ignorée  %

Classes 1, 2, 4.1-4.3, 5.1 et 5.2 <sup>5</sup> Grp Emb I 0,50 % <sup>6</sup> Grp Emb II 1,00 % <sup>7</sup> Grp Emb III 2,00 %

<sup>8</sup> Substances particulièrement dangereuses 40,00 %

Calcul de la classe 8 <sup>9</sup> Selon les règles d'ADR/IMDG/IATA 2019  <sup>10</sup> Prendre en compte les limites spécifiques du GHS

<sup>11</sup> H314: 1A – Grp Emb I, 1B – Grp Emb II, 1C – Grp Emb III

<sup>12</sup> Aucune classification dans la classe 6.1 sans classification dans la classe CLP 3.1 (catégories 1-3)

<sup>13</sup> DOT - Classification comme polluant marin conformément aux critères du GHS

Symbole "poisson et arbre" <sup>14</sup> ADR  Tous les numéros ONU <sup>15</sup> IMDG  <sup>16</sup> IATA  <sup>17</sup> DOT

<sup>18</sup> Classifier les solides à partir de 5 % de composants liquides avec classe 4.1 ONU 3175 pour les solides avec liquides inflammables (0=non)

<sup>19</sup> Volume par défaut  ≤1 litre  
 >1-≤5 litres  
 >5 litres-≤30 litres  
 >30-≤450 litres  
 >450 litres

<sup>20</sup> Les différents types de transport ne sont pas édités dans la FDS (sauf UE)

<sup>21</sup> Édition de la désignation à côté de la classe dans la FDS

<sup>22</sup> Sortie des commentaires dans la fiche de données de sécurité

<sup>23</sup> Sortie du code ADR à côté de la classe ADR

<sup>24</sup> Transfert de classe "1" dans toutes les autres classes si celles-ci sont vides

Élargissement de l'abréviation ADR (classification étant toujours identique) <sup>25</sup> /RID  <sup>26</sup> /ADN

Remplacement automatique de ONU1169 par ONU1197: <sup>27</sup> ADR  <sup>28</sup> DOT  <sup>29</sup> IMDG  <sup>30</sup> IATA

[+, Esc] Arrêt

## 2. Paramètres généraux de transport

- **DOT – Classification comme polluant marin conformément aux critères du GHS:** Ce point n'est pas actif de manière standard (*correspond à la procédure préférée par le DOT*). Si ce point est activé, le danger pour l'environnement sera calculé en fonction des critères du GHS, de la même manière que pour les autres types de transport. Ce point n'est sélectionnable que si le point **Pas de calcul de l'étiquetage avec le symbole „poisson et arbre“** est activé.
- **Symbole „poisson et arbre“:** Ici, vous pouvez définir, pour chaque type de transport séparément, si le symbole „poisson et arbre“ doit être sorti. Pour ADR, vous pouvez définir, en plus, si l'édition ne doit se faire que pour les numéros ON 3077 et 3082, pour tous les numéros ONU ou dans aucun cas (*aucun calcul*).
- Dans la zone **Classifier les solides à partir de ... % de composants liquides avec classe 4.1 ONU 3175 pour les solides avec liquides inflammables (0= non)**, vous pouvez définir un pourcentage, à partir duquel les solides de la classe 4.1 („*Solides inflammables*“), qui contiennent des composants liquides, doivent être classés automatiquement avec le numéro ONU 3175 („*SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.*“). Si vous ne désirez pas cette classification, veuillez saisir ici la valeur „0“ (zéro).
- **Les différents types de transport ne sont pas édités dans la FDS (sauf UE):** Si vous activez ce point, seuls les *numéros ONU avec désignation, classe et groupe d'emballage* selon le UN Model regulation seront édités dans les FDS pour les pays, pour lesquels la classification GHS (zone **Type de sortie**) a été activée dans la **Gestion des pays**. Ce paramétrage n'a pas d'influence sur les FDS conformément au CLP (1272/2008/UE), étant donné que toutes les réglementations de transport sont indiquées dans ces documents.
- **Édition de la désignation à côté de la classe dans la FDS:** Ici, vous pouvez définir si la désignation de la classe de danger doit être sortie à côté du numéro de la classe.
- **Sortie des commentaires dans la fiche de données de sécurité:** Ce point permet la sortie dans la FDS des commentaires saisis dans la zone **Remarques** (grille **Transport**).

Paramètres pour le transport

Fichier Traiter Aide (59.1.17)

<sup>1</sup> Transfert à partir d'une matière première sans calcul à partir de 100 %

<sup>2</sup> Proposition transport pour les matières premières  <sup>3</sup> Message après création de la proposition

Limites <sup>4</sup> Limite, à partir de laquelle une classification manquante de matières premières est ignorée  %

Classes 1, 2, 4.1-4.3, 5.1 et 5.2 <sup>5</sup> Grp Emb I 0,50 % <sup>6</sup> Grp Emb II 1,00 % <sup>7</sup> Grp Emb III 2,00 %

<sup>8</sup> Substances particulièrement dangereuses 40,00 %

Calcul de la classe 8 <sup>9</sup> Selon les règles d'ADR/IMDG/IATA 2019  <sup>10</sup> Prendre en compte les limites spécifiques du GHS

<sup>11</sup> H314: 1A – Grp Emb I, 1B – Grp Emb II, 1C – Grp Emb III

<sup>12</sup> Aucune classification dans la classe 6.1 sans classification dans la classe CLP 3.1 (catégories 1-3)

<sup>13</sup> DOT - Classification comme polluant marin conformément aux critères du GHS

Symbole "poisson et arbre" <sup>14</sup> ADR Tous les numéros ONU <sup>15</sup> IMDG  <sup>16</sup> IATA  <sup>17</sup> DOT

<sup>18</sup> Classifier les solides à partir de 5 % de composants liquides avec classe 4.1 ONU 3175 pour les solides avec liquides inflammables (0=non)

<sup>19</sup> Volume par défaut  ≤1 litre

>1-≤5 litres

>5 litres-≤30 litres

>30-≤450 litres

>450 litres

<sup>20</sup> Les différents types de transport ne sont pas édités dans la FDS (sauf UE)

<sup>21</sup> Édition de la désignation à côté de la classe dans la FDS

<sup>22</sup> Sortie des commentaires dans la fiche de données de sécurité

<sup>23</sup> Sortie du code ADR à côté de la classe ADR

<sup>24</sup> Transfert de classe "-" dans toutes les autres classes si celles-ci sont vides

Élargissement de l'abréviation ADR (classification étant toujours identique) <sup>25</sup> /RID  <sup>26</sup> /ADN

Remplacement automatique de ONU1169 par ONU1197: <sup>27</sup> ADR  <sup>28</sup> DOT  <sup>29</sup> IMDG  <sup>30</sup> IATA

[Esc] Arrêt

## 2. Paramètres généraux de transport

- **Sortie du code ADR à côté de la classe ADR:** Ici, on peut définir si le code de la classification selon ADR doit être sorti dans la fiche de données de sécurité, entre parenthèses, à côté de la classe, dans la rubrique 14 – *Informations relatives au transport*, ou pas.
- **Transfert de classe “-” dans toutes les autres classes si celles-ci sont vides:** Sous ce point, vous pouvez reprendre automatiquement la saisie „néant” pour tous les types de transport. Si vous avez saisi par exemple “-” pour la **classe ADR** dans la grille **Transport**, la saisie „néant” sera également reprise dans la FDS automatiquement pour tous les autres types de transport.
- **Élargissement de l’abréviation ADR (classification étant toujours identique) avec /RID ou /ADN:** Ici, vous pouvez définir si la (les) abréviation(s) /RID ou /ADN doivent être sorties aussi dans la rubrique 14 de la FDS.
- **Remplacement automatique de ONU1169 par ONU1197:** Ici, vous pouvez définir, séparément pour chaque type de transport, si vous désirez utiliser déjà avant la fin du délai de transition la nouvelle désignation ONU1197 EXTRAITS, LIQUIDES au lieu de ONU1169.

**Remarque :** À la fin du délai de transition concerné, la modification est effectuée automatiquement.

D’autres informations se trouvent dans notre vidéo d’information (en anglais) [Alterations in the transport regulations 2023](#) sur notre chaîne YouTube.

The screenshot shows a software window titled "Paramètres pour le transport" with a menu bar (Fichier, Traiter, Aide) and a version number (59.1.17). The window contains several sections of settings:

- Transfert à partir d'une matière première sans calcul à partir de:** 100 %
- Proposition transport pour les matières premières:**
- Message après création de la proposition:**
- Limites:** Limite, à partir de laquelle une classification manquante de matières premières est ignorée: [ ] %  
Classes 1, 2, 4.1-4.3, 5.1 et 5.2: Grp Emb I: 0,50 %, Grp Emb II: 1,00 %, Grp Emb III: 2,00 %  
Substances particulièrement dangereuses: 40,00 %
- Calcul de la classe 8:** Selon les règles d'ADR/IMDG/IATA 2019:  Prendre en compte les limites spécifiques du GHS:   
H314: 1A - Grp Emb I, 1B - Grp Emb II, 1C - Grp Emb III:
- Aucune classification dans la classe 6.1 sans classification dans la classe CLP 3.1 (catégories 1-3):**
- DOT - Classification comme polluant marin conformément aux critères du GHS:**
- Symbole "poisson et arbre":**  ADR: Tous les numéros ONU: [ ]  IMDG:  IATA:  DOT:
- Classifier les solides à partir de:** 5 % de composants liquides avec classe 4.1 ONU 3175 pour les solides avec liquides inflammables (0=non)
- Volume par défaut:**  ≤1 litre,  >1-≤5 litres,  >5 litres-≤30 litres,  >30-≤450 litres,  >450 litres
- Les différents types de transport ne sont pas édités dans la FDS (sauf UE):**
- Édition de la désignation à côté de la classe dans la FDS:**
- Sortie des commentaires dans la fiche de données de sécurité:**
- Sortie du code ADR à côté de la classe ADR:**
- Transfert de classe "-" dans toutes les autres classes si celles-ci sont vides:**  Élargissement de l'abréviation ADR (classification étant toujours identique):  /RID:  /ADN:
- Remplacement automatique de ONU1169 par ONU1197:** ADR:  DOT:  IMDG:  IATA:

At the bottom, there is a button labeled "[., Esc] Arrêt".

### 3. Informations sur les numéros ONU

ChemGes contient tous les numéros ONU relatifs aux produits chimiques ainsi que leurs traductions dans plusieurs langues. Il est possible de voir et de modifier ces informations dans la grille **Gestion des numéros ONU** ( **Maintenance – Transport – Numéros de substance**). Dans cette grille, on trouve les détails relatifs à chaque numéro ONU, ainsi que les informations à savoir dans quelles réglementations de transport (ADR, IMDG, IATA, DOT) le numéro ONU en question ou sa désignation existent.

Au moment du calcul automatique de la classification de transport, ChemGes attribue un numéro ONU. Dans nombreux de cas, plusieurs numéros ONU sont possibles pour une certaine classification (classe, code ADR et groupe d'emballage). ChemGes choisit ici le numéro ONU, qui a été défini comme numéro principal dans les *programmes de maintenance*, ou – s'il n'y a pas eu de numéro principal de défini – une saisie collective (N.S.A.). Étant donné que ce numéro attribué n'est pas toujours le numéro le plus approprié, vous pouvez choisir un numéro ONU alternatif. Pour ce faire, vous pouvez accéder à partir de la zone **Numéro ONU** dans la grille **Transport** à une vue d'ensemble de tous les numéros ONU (avec leurs désignations), qui sont attribués au code et au groupe d'emballage correspondants, et sélectionner le numéro ONU désiré. S'il existe plusieurs désignations permises pour un numéro ONU, vous pouvez choisir aussi la désignation appropriée.

#### Exemple 1:

- Le produit est composé principalement de composés organophosphorés toxiques.
- Si le produit contient plus d'une substance dangereuse, le programme de classification automatique détermine l'entrée collective ONU 2811 *SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.* avec la classe ADR 6.1, code ADR T2, groupe d'emballage I, II ou III.
- Si, par exemple, le Grp.Emb II a été calculé, la vue d'ensemble des numéros ONU (accès via la zone **Numéro ONU**) contient entre autres aussi le numéro ONU 3278 *COMPOSÉ ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.*
- Si vous choisissez maintenant le numéro ONU 3278, le groupe d'emballage et le code ADR restent inchangés – seul le numéro ONU est modifié en fonction de la structure chimique de votre produit.



### 3. Informations sur les numéros ONU

#### Exemple 2:

- Le produit est une solution résineuse avec un point d'éclair inférieur à 23°C.
- Le programme de calcul automatique affichera d'abord la classe 3, code F1, groupe d'emballage II et le numéro ONU, qui a été défini comme numéro principal, ou le numéro ONU 1993 *LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.*
- Dans la zone **Nom**, cette désignation du numéro ONU est indiquée, complétée par le déclencheur de danger (le solvant contenu dans la solution) et – dans ce cas – par les textes supplémentaires nécessaires.
- Si vous faites maintenant appel à la grille de vue d'ensemble des numéros ONU via la zone **Numéro ONU** pour cette classification, le numéro ONU 1866 *RÉSINE EN SOLUTION*, est affiché aussi, ce qui dans ce cas serait correct.
- Si vous avez choisi ce numéro, le texte sera corrigé automatiquement et vous obtenez une fenêtre, dans laquelle vous pouvez définir quelles autres zones doivent être modifiées. La zone **Nom** contient maintenant la désignation ONU *RÉSINE EN SOLUTION*. Cette désignation n'est pas complétée par l'indication de déclencheurs de danger, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une saisie collective pour ce numéro ONU et que l'indication n'est donc pas nécessaire. Elle est pourtant complétée par les informations ADR supplémentaires, qui ont été indiquées pour le numéro ONU 1993. Si vous choisissez un numéro ONU, pour lequel ces informations supplémentaires ne sont pas prévues, celles-ci ne seront donc plus indiquées.

Les réglementations législatives demandent l'utilisation du numéro ONU le plus précis (à l'exception des exceptions DOT). Cela est quelque chose qui ne peut souvent pas être calculé automatiquement – en particulier, si le numéro ONU se réfère à l'utilisation de la substance (ex. peinture ou adhésif). C'est pourquoi un certain nombre de saisies manuelles est nécessaire.

La désignation du numéro ONU est reprise dans la zone **Nom** (désignation d'expédition correcte) dans la grille **Transport**.

S'il s'agit d'une **Saisie collective** pour le numéro ONU (dans la plupart avec la terminaison "N.S.A."), qui doit être complétée par le déclencheur de danger (disposition spéciale), ChemGes complète la désignation automatiquement par un ou - si le produit contient au moins deux composants dangereux – deux déclencheurs de danger. L'indication des déclencheurs de danger pour chaque réglementation de transport n'est cependant pas obligatoire pour toutes les saisies collectives.

## 4. Gestion des numéros ONU

(Ctrl) 4 Maintenance – Transport – Numéros de substance

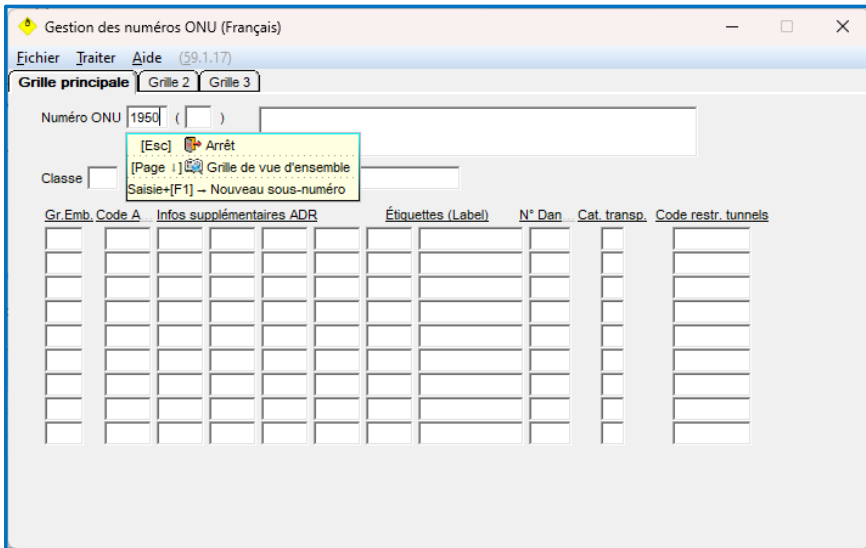
La **Gestion des numéros ONU** se compose de trois grilles. À partir des registres *Grille principale*, *Grille 2* et *Grille 3*, vous pouvez vous déplacer entre les différentes grilles pour la gestion des numéros ONU.

### Accès aux données d'un numéro ONU:

Saisissez le numéro ONU désiré dans la grille **Numéro de substance** et actionnez .

**Remarque:** Les numéros ONU avec plusieurs désignations sont saisis avec des numéros courants (ex.: 3171 (1) APPAREIL MÔ PAR ACCUMULATEURS, 3171 (2) VÉHICULE MÔ PAR ACCUMULATEURS). Ici, il faut encore saisir la désignation désirée.

Ensuite, toutes les données pour le numéro ONU sélectionné seront affichées:



Grille principale | Grille 2 | Grille 3

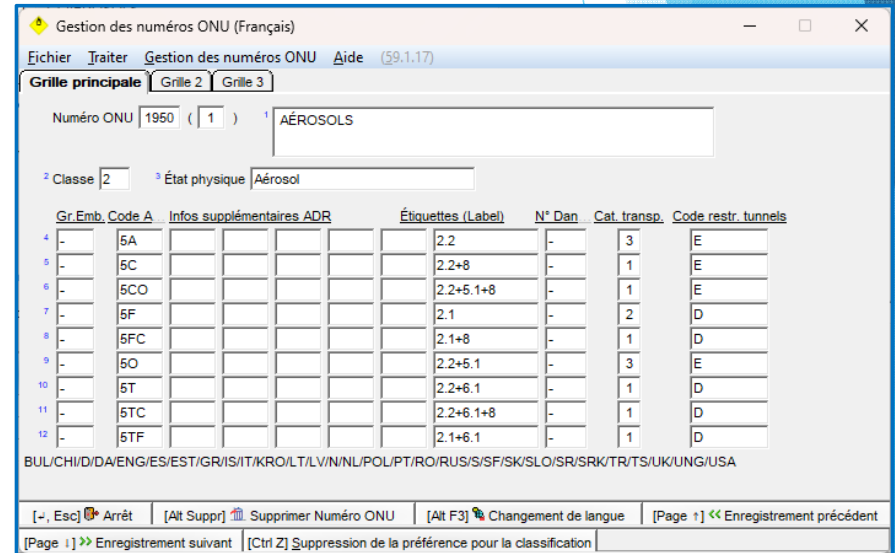
Numéro ONU 1950 ( )

[Esc] Arrêt

[Page ↑] Grille de vue d'ensemble

Saisie+[F1] → Nouveau sous-numéro

Gr.Emb.	Code A	Infos supplémentaires ADR	Étiquettes (Label)	N° Dan	Cat. transp.	Code restr. tunnels



Grille principale | Grille 2 | Grille 3

Numéro ONU 1950 ( 1 ) 1 AÉROSOLS

2 Classe 2 3 État physique Aérosol

Gr.Emb.	Code A	Infos supplémentaires ADR	Étiquettes (Label)	N° Dan	Cat. transp.	Code restr. tunnels
4	-	5A	2.2	-	3	E
5	-	5C	2.2+8	-	1	E
6	-	5CO	2.2+5.1+8	-	1	E
7	-	5F	2.1	-	2	D
8	-	5FC	2.1+8	-	1	D
9	-	5O	2.2+5.1	-	3	E
10	-	5T	2.2+6.1	-	1	D
11	-	5TC	2.2+6.1+8	-	1	D
12	-	5TF	2.1+6.1	-	1	D

BUL/CH/D/DA/ENG/ES/EST/GR/IS/IT/KRO/LT/LV/NL/POL/PT/RO/RUS/S/SF/SK/SLO/SR/SRK/TR/TS/UK/UNG/USA

[←, Esc] Arrêt | [Alt Suppr] Supprimer Numéro ONU | [Alt F3] Changement de langue | [Page ↑] << Enregistrement précédent

[Page ↑] >> Enregistrement suivant | [Ctrl Z] Suppression de la préférence pour la classification

### Remarque pour l'état physique:

Veillez remarquer que le code de classification contient, dans la plupart des cas, l'état physique. C'est pourquoi ce code est modifié aussi, si l'état physique est changé. Certains numéros ONU disposent des désignations différentes selon leurs états physiques possibles (additif "liquide" ou "solide") – ces désignations auront alors également des codes ADR différents.

## 4. Gestion des numéros ONU

### Grille principale:

Cette grille contient la désignation et les données suivantes du numéro ONU choisi: *Classe, État physique, tous les groupes d'emballage attribués, codes ADR, informations supplémentaires ADR, étiquettes et numéros de danger, catégories de transport et codes de restriction en tunnels.*

Avec **[Alt] [F3]**, vous pouvez **changer la langue**, avec **[Ctrl] [Page ↓]** voir les **traductions des désignations dans toutes les langues.**

Gr. Emb.	Code A	Infos supplémentaires ADR	Étiquettes (Label)	N° Dan	Cat. transp.	Code restr. tunnels
-	5A		2.2	-	3	E
-	5B		2.2+8	-	1	E
-	5CO		2.2+5.1+8	-	1	E
-	5F		2.1	-	2	D
-	5FC		2.1+8	-	1	D
-	5O		2.2+5.1	-	3	E
-	5T		2.2+6.1	-	1	D
-	5TC		2.2+6.1+8	-	1	D
-	5TF		2.1+6.1	-	1	D

Classe	Préféré	Numéro ONU	Désignation
3	<input checked="" type="checkbox"/>	1228	MERCAPTANS, LIQUIDES, INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	1866	RÉSINE EN SOLUTION
	<input checked="" type="checkbox"/>	1986	ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	1992	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	2478	ISOCYANATES, INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	2733	AMINES INFLAMMABLES, CORROSIVES, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	2924	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	2985	CHLOROSILANES INFLAMMABLES, CORROSIFS, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	3256	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	3273	NITRILES INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	3274	ALCOOLATES EN SOLUTION, N.S.A.
	<input checked="" type="checkbox"/>	3286	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A.
	<input type="checkbox"/>	1133	ADHÉSIFS
	<input type="checkbox"/>	1136	DISTILLATS DE GOUDRON DE HOUILLE, INFLAMMABLES
	<input type="checkbox"/>	1139	SOLUTION D'ENROBAGE
	<input type="checkbox"/>	1169	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
	<input type="checkbox"/>	1197	EXTRAITS, LIQUIDES
	<input type="checkbox"/>	1210	ENCRE D'IMPRIMERIE
	<input type="checkbox"/>	1224	CÉTONES, LIQUIDES, N.S.A.
	<input type="checkbox"/>	1263	PEINTURES
	<input type="checkbox"/>	1266	PRODUITS POUR PARFUMERIE
	<input type="checkbox"/>	1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
	<input type="checkbox"/>	1287	DISSOLUTION DE CAOUTCHOUC
	<input type="checkbox"/>	1293	TEINTURES MÉDICINALES

- Pour une classification, plusieurs numéros ONU sont permis. À partir du point de menu **Numéros ONU préférés** (**[Ctrl] 4** **Maintenance – Transport**), vous accédez à une vue d'ensemble de tous les numéros ONU, qui sont permis pour la classe, le groupe d'emballage et le code ADR correspondants. Ici, vous pouvez voir et modifier aussi le numéro ONU principal attribué.

- Étant donné que beaucoup de sociétés utilisent certains numéros ONU plus souvent que d'autres, on peut attribuer un numéro ONU constamment utilisé par la société à une classification ADR comme numéro ONU principal avec le bouton **[Ctrl] [Z]** **Mettre comme numéro ONU préféré pour la classification** dans la **Gestion des numéros**. Le numéro ONU ainsi choisi est toujours sorti automatiquement s'il convient à la classification ADR en question.
- Si vous sélectionnez un tel numéro ONU dans la grille **Transport**, on vous pose alors la question à savoir si vous désirez utiliser le numéro ONU correspondant comme standard. L'attribution d'un certain numéro ONU préféré est valable pour tous les types de transport et toutes les substances avec une classification correspondante.
- La suppression de l'attribution peut être réalisée avec le bouton **[Ctrl] [Z]** **Suppression de la préférence pour la classification** dans la **Gestion des numéros ONU**.

## 4. Gestion des numéros ONU

### Grille 2:

Dans la grille 2, on peut voir dans quelles réglementations de transport apparaissent les numéros ONU et la désignation.

En plus, elle contient les informations sur les déclencheurs de danger, les interdictions et les autorisations de transport conformément aux différentes réglementations de transport.

- Si le point **Toxique par inhalation** est activé, le nom technique peut être complété par "Toxique par inhalation". Cela concerne tous les numéros ONU, avec une entrée pour la disposition spéciale 354 dans l'ADR dans la *rubrique 3.2, tableau A* et tous les numéros ONU listés dans l'ADR 2.2.61.3 avec le code ADR TF1 (note inférieure j).
- En plus, cette grille contient les informations suivantes sur l'IMDG:
  - le numéro EmS
  - l'indication, s'il s'agit d'un *polluant marin* (Marine Pollutant)
  - l'attribution des numéros ONU aux groupes de séparation de l'IMDG
- Ici aussi, vous trouvez les *limitations de quantités* pour ADR, DOT et IMDG.

Existence des numéros ONU (Français)

Fichier Traiter Gestion des numéros ONU Aide (59.1.18)

Grille principale Grille 2 Grille 3

Numéro ONU 1950 ( 1 ) AÉROSOLS

	ADR	IMDG	IATA	DOT-UN	DOT-NA
Existence du numéro ONU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existence de la désignation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	ADR	IMDG	IATA	DOT
Déclencheurs de danger nécessaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport interdit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport autorisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>26</sup> EmS F-D,S-U Différences: Grp Emb I Grp Emb II Grp Emb III <sup>27</sup> Marine Pollutant

<sup>28</sup> Toxique par inhalation

<sup>29</sup> Groupes de séparation

	ADR	DOT	IMDG
Gp. E.	EQ	Pass. aircraft/rail Cargo aircraft	LQ EQ
30 -	1L E0	Forbidden Forbidden	1L E0
31			
32			

[-, Esc] Arrêt [Page 1] << Enregistrement précédent [Page 1] >> Enregistrement suivant

## 4. Gestion des numéros ONU

### Grille 3:

La grille 3 indique les informations importantes pour les solutions et mélanges ainsi que le type de désignation.

Il existe les types de désignation suivants:

- **Désignation de substances:** substances clairement identifiées ou mélanges de substances. Seules les désignations de substances peuvent être complétées par le mot *'Solution'* ou *'Mélange'*. Cela n'est pas permis pour les désignations de groupe ou les désignations collectives.
- **Désignation générique et / ou de groupe:** désignation technique ou applicable (ex. 1263 *COULEUR*, 1133 *ADHÉSIFS*, etc.) ou une désignation de groupe chimique (ex. 3283 *COMPOSÉ DU SÉLÉNIUM*, *SOLIDE, N.S.A.*, 2478 *ISOCYANATES*, *INFLAMMABLES*, *TOXIQUES, N.S.A.*).
- **Désignation collective générale:** les positions n.s.a, qui indiquent seulement le type de danger, mais pas la structure chimique ou le champ d'utilisation (ex. 1993 *LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.*).

La distinction des types de désignation est importante, surtout parce que le logiciel ne peut choisir, lors de la classification des préparations, que les désignations collectives générales à partir des propriétés de danger. L'utilisateur peut alors vérifier si une désignation plus précise (désignation générique ou de groupe) serait appropriée. Ici, l'utilisation à chaque fois du numéro ONU le plus exact est demandée par la législation.

Constitution de la désignation (Français)

Fichier Traiter Gestion des numéros ONU Aide (59.1.18)

Grille principale Grille 2 Grille 3

Numéro ONU 1950 ( 1 ) AÉROSOLS

1 Dernier mot est état physique  4 Type de désignation  Matière première  
 Désignation générique et/ou de groupe  
3 Composant du texte: Solution   Désignation collective générale  
Mélange

Limites de pourcentages pour la classe 8 5 Grp Emb I 0,00 % 6 Grp Emb II 0,00 % 7 Grp Emb III 0,00 %

Numéros ONU pour solutions et mélanges				État	Type	≥%
8						

[←, Esc] Arrêt [Page ↑] << Enregistrement précédent [Page ↓] >> Enregistrement suivant

## 4. Gestion des numéros ONU

### Grille 3:

- Dans certains cas, la désignation contient déjà le mot *Solution* ou *Mélange*. Afin d'éviter, qu'après une telle désignation, le mot *Solution* ou *Mélange* n'apparaisse une deuxième fois dans la déclaration, la zone **Composant du texte** (*Solution* ou *Mélange*) doit être, dans ce cas, paramétrée en conséquence.
- De plus, il existe des numéros ONU, pour lesquels le dernier mot dans la désignation correspond à l'état physique (solide, liquide, sans eau, etc.). Dans ces cas-là, il faut activer la zone **Dernier mot est l'état physique**. Ainsi, on peut éviter que, par exemple, la désignation d'une solution contienne les mots *solide*, *solution* ou *liquide*, *solution* mais seulement *solution* après le nom de la substance.
- En outre, il existe encore une série de substances, qui portent un autre numéro ONU selon qu'elles sont solides, en solution ou en mélange. Certaines sont classifiées dans un autre chiffre ou même parfois dans une autre classe. C'est le cas, par exemple, de l'*Hydroxide de sodium* (ONU 1823):
  - Cette substance est classifiée dans la classe 8, groupe d'emballage II, code ADR C6.
  - Une solution dans l'eau (solution de soude caustique) devrait être normalement classifiée par le programme avec le même numéro ONU et la désignation *SOLUTION DE SOUDE CAUSTIQUE*, ce qui n'est, cependant, pas permis à cause de l'état physique différent.
  - C'est pourquoi, une position n.s.a. serait choisie.
  - Pourtant, cette solution est classée dans ADR sous le numéro ONU 1824, dans le groupe d'emballage II, code ADR C5.
  - Afin que le programme puisse donner un résultat correct, le numéro 1824 avec la désignation *SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM* est saisi dans cette grille sous **Numéros ONU pour solutions et mélanges**.
- Dans certains cas, la teneur en pourcentage pour la classification de la solution ou du mélange a de l'importance, c'est pourquoi il est possible, ici aussi, de rentrer une **limite de pourcentage**.

Gr. Emb.	Code A	Infos supplémentaires ADR	Étiquettes (Label)	N° Dan	Cat. transp.	Code restr. tunnels	
4	II	C6		8	80	2	E
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

## 4. Gestion des numéros ONU

### Désignations ONU dans d'autres langues:

- Nous avons créé les désignations de tous les numéros ONU en allemand, anglais et français, les trois langues ADR officielles.
- En plus, les désignations de la plupart des numéros ONU figurent dans presque toutes les langues de l'UE, ainsi qu'en Russe, Serbe, Turc, Ukrainien et Norvégien.
- Pour le transport maritime et aérien, on n'utilise, d'habitude, que les désignations anglaises.
- Mais si vous avez besoin, pour le transport à terre, de la désignation dans une langue additionnelle, vous pouvez alors appeler le point de menu **Numéros ONU** dans cette langue et rentrer vous-même les traductions. À partir d'un numéro ONU appelé, vous pouvez **changer la langue** dans la **Grille principale** par **[Alt] [F3]**.

Grille principale

Numéro ONU 1950 ( 1 ) 气溶胶

2 Classe 2 3 État physique Aérosol

Gr.Emb. Code A	Infos supplémentaires ADR	Étiquettes (Label)	N° Dan	Cat. transp.	Code restr. tunnels
4 - 5A		2.2	-	3	E
5 - 5C		2.2+8	-	1	E
6 - 5CO		2.2+5.1+8	-	1	E
07 - 5F		2.1	-	2	D
8 - 5FC		2.1+8	-	1	D
9 - 5O		2.2+5.1	-	3	E
10 - 5T		2.2+6.1	-	1	D
11 - 5TC		2.2+6.1+8	-	1	D
12 - 5TF		2.1+6.1	-	1	D

BUL/D/DA/ENG/ES/EST/FR/GRI/IS/IT/KRO/LT/LV/NL/POL/PT/RO/RUS/S/SF/SK/SLO/SR/SRK/TR/TS/UK/UNG/USA

[Alt F3] Changement de langue

Allemand	DRUCKGASPACKUNGEN	Estonien	AEROSOLID
Anglais	AEROSOLS	Finois	AEROSOLIT
Anglais - Afrique du Sud		Français	AÉROSOLS
Anglais - Australie		Grec	AEPO/ΥΜΑΤΑ
Anglais - Canada		Hébreu	
Anglais des USA	Aerosols	Hindi	
Anglais - Malaisie		Hollandais	SPIUITBUSSEN
Anglais - Nouvelle-Zélande		Hongrois	AEROSZOLOK
Arabe		Indonésien	
Autrichien		Islandais	ÚÐABRÚSAR
Azéri		Italien	AEROSOL
Belge		Japonais	
Biélorusse		Letton	AEROSOLI
Bosnien		Lituanien	AEROSOLIAI
Bulgare	АЕРОЗОЛИ	Luxembourg	
CDF		Macédonien	
Chinois	气溶胶	Malais	
Chinois (traditionnel)		Mexicain	
CL		Norvégien	AEROSOLBEHOLDERE
Coréen		Polonais	AEROSOLE
Croate	AEROSOLI	Portugais	AEROSÓIS
Danois	AEROSOLER	Portugais brésilien	
Espagnol	AEROSOLES	Roumain	AEROSOLI
Espagnol - Argentine		Russe	АЭРОЗОЛИ
Espagnol - Chili		Serbe	AEROSOLI
Espagnol - Mexique		Serbe (cyrillique)	АЕРОСОЛИ

[Esc] Arrêt [Page 1] Page suivante [A-Z,1-9,0] Recherche

## 5. Informations de base sur la classification de transport

1. Pour la classification, chaque recette est décomposée jusqu'aux substances de base et les données de chaque substance de base, qui dépassent la limite de prise en considération (valeur par défaut est 0,5%, peut être modifiée pourtant par l'utilisateur) sont utilisées pour le calcul de transport de la préparation.
2. Pour les propriétés corrosives, les sommes des quotients sont toujours utilisées. Pour la toxicité, ce sont les valeurs toxicologiques.

3. Malheureusement, il n'existe pas toujours de limites de prise en considération ou de limites de transfert d'information. Nous avons, par conséquent, défini des limites générales dans un tableau. Celles-ci peuvent être modifiées par l'utilisateur dans la grille **Paramètres pour le transport** (Ctrl 4 Maintenance – Transport – Paramètres généraux et limites de calcul).

- Dans la **zone 4**, vous trouvez la limite de prise en considération, au dessous de laquelle la substance n'est pas prise en compte pour la classification.
- Dans la zone suivante, vous trouvez les limites pour la prise en considération des classes **1, 2, 4.1-4.3, 5.1 et 5.2** en fonction des groupes d'emballage.
- La zone **substances particulièrement dangereuses** contient la limite, à partir de laquelle la classification des composants est reprise pour la classification de la préparation complète.
- Pour les substances corrosives de la classe 8 avec des valeurs limites spécifiques à la substance, les **Limites de la classification de transport** sont calculées sur la base de ces limites et de la valeur limite standard. Ainsi, les acides et bases fortes sont classifiées à partir d'une concentration plus faible. Comme déjà indiqué, ces limites spécifiques sont prises en compte pour le calcul, si des limites spécifiques ont été saisies pour la classe 8 dans la Gestion des numéros ONU. D'autres détails sur la classe 8 se trouvent sous **12. Informations sur les classes de transport**.

4. En plus, il est possible, pour chaque numéro ONU, de saisir des limites spécifiques pour les groupes d'emballage I, II et III de la classe 8 dans la **grille 3** de la maintenance des **Numéros ONU**.

Paramètres pour le transport

Fichier Traiter Aide (59.1.18)

1 Transfert à partir d'une matière première sans calcul à partir de 100 %

2 Proposition transport pour les matières premières  3 Message après création de la proposition

Limites 4 Limite, à partir de laquelle une classification manquante de matières premières est ignorée 100 %

Classes 1, 2, 4.1-4.3, 5.1 et 5.2 5 Grp Emb I 0,50 % 6 Grp Emb II 1,00 % 7 Grp Emb III 2,00 %

8 Substances particulièrement dangereuses 40,00 %

Calcul de la classe 8 9 Selon les règles d'ADR/IMDG/IATA 2019  10 Prendre en compte les limites spécifiques du GHS

11 H314: 1A – Grp Emb I, 1B – Grp Emb II, 1C – Grp Emb III

12 Aucune classification dans la classe 6.1 sans classification dans la classe CLP 3.1 (catégories 1-3)

13 DOT - Classification comme polluant marin conformément aux critères du GHS

Symbole "poisson et arbre" 14 ADR Tous les numéros ONU 15 IMDG  16 IATA  17 DOT

18 Classer les solides à partir de 5 % de composants liquides avec classe 4.1 ONU 3175 pour les solides avec liquides inflammables (0=non)

19 Volume par défaut  ≤1 litre  
 >1-≤5 litres  
 >5 litres-≤30 litres  
 >30-≤450 litres  
 >450 litres

20 Les différents types de transport ne sont pas édités dans la FDS (sauf UE)

21 Édition de la désignation à côté de la classe dans la FDS

22 Sortie des commentaires dans la fiche de données de sécurité

23 Sortie du code ADR à côté de la classe ADR

24 Transfert de classe '-' dans toutes les autres classes si celles-ci sont vides

Élargissement de l'abréviation ADR (classification étant toujours identique) 25 /RID  26 /ADN

Remplacement automatique de ONU1169 par ONU1197: 27 ADR  28 DOT  29 IMDG  30 IATA

[-, Esc] Arrêt

5. Si une préparation solide contient une matière première liquide classifiée dans la classe 4.1, vous pouvez activer ici le numéro **ONU 3175** à partir d'un certain pourcentage.



## 6. Calcul de la classification de transport

La classification de transport ne peut être calculée en général que pour les classes 3, 6.1, 6.2, 8, 9 et pour les aérosols de la classe 2.

Pour toutes les autres classes, il s'applique: si toutes les substances, qui sont classifiées comme dangereuses, ont la même classification, celle-ci sera reprise.

Si vous **désactivez** la zone **Classes 4.1 – 4.3, et 5.1 non calculées** dans la grille **Informations supplémentaires pour la classification de transport**, (*Gestion des préparations* – **F10** **Classification simplifiée**), ces classes ne seront alors prises en compte lors du calcul que si elles existent en combinaison avec les classes 3, 6.1, 8 ou 9.

### Vous pouvez calculer la classification de transport ainsi:

#### 1. Avec **F10** **Classification simplifiée** (cela est un calcul correct):

- Classification pour les classes 3, 6, 8 et 9, ainsi que pour les aérosols de la classe 2 avec prise en compte des substances des classes 4.1-4.3 et 5.1 (si le point **Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées** est activé).
- Si la classification automatique de transport est activée, ChemGes classe automatiquement. Dans certains cas, des informations supplémentaires sont cependant nécessaires. Ces informations peuvent être saisies dans la grille 7. **Informations supplémentaires pour la classification de transport**. D'autres informations sont disponibles sous 7. **Grille Informations supplémentaires pour la classification de transport**.

**Important:** Il faut observer ici les options pour les pesticides, les acides, les bases et les propriétés organiques et inorganiques.

**Remarque:** Si une préparation ne contient, à côté des substances de la classe 6.1, 8 et/ou 9, par exemple, que des substances de la classe 4.1 et si cette préparation est liquide, les propriétés inflammables, éventuellement existantes, ne sont alors pas prises en compte pour le calcul de la classification de transport. C'est pourquoi il est conseillé de ne réaliser la classification de transport automatique que pour les préparations avec l'état physique „solide“.

Infos suppl. pour classification de transport

1 Le produit contient des matières organiques

2 Le produit est acide

3 Le produit contient des acides inorganiques

4 Le produit est alcalin

5 Le produit contient des bases inorganiques

6 Réaction dangereuse avec l'eau

7 Peut provoquer spontanément une forte réaction

8 Température de transport  $\geq$  point d'éclair

9 Le produit est transporté à l'état de fusion

10 Température de transport [?] °C

11 Contrôle de la température nécessaire

12 Type d'emballage  Normal  
 GRV (conteneur)  
 Citerne

13 Vitesse de corrosion sur l'acier et l'aluminium  $\geq$  6,25 mm par an

14 Le produit est un pesticide

15 Le produit est un colorant

16 Épreuve de séparation solvant < 3%

17 Capacité > 1 l (aérosols)

18 Capacité   $\leq$  5 litres  
 > 30 et  $\leq$  450 litres  
 > 450 litres

19 Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées

20 Fluidité conformément à l'épreuve du pénétromètre

21 Pression de vapeur à 50°C   $\leq$  110 kPa  
 > 110 kPa

22 Transport inclut le transport maritime

23 Pas de sortie de "dangereux pour l'environnement"

[Esc] Arrêt [F10] Classification [Ctrl F8] Recalcul des informations complémentaires

[Alt Suppr] Supprimer les données de transport [F10] Classification simplifiée [Ctrl I] Classification des composants [Ctrl C] Données de calcul pour la classe 8 [Ctrl D] Impression [Ctrl K] Copier [Ctrl -] "Non dangereux" pour tous les types de transport [Ctrl F7] Programmes de maintenance [Esc] Arrêt



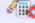



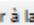


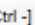

## 6. Calcul de la classification de transport

### 2. Options dans la partie inférieure de la grille:

#### Point Lors de la saisie:

Avec l'option **Transfert automatique dans les différents types de transport**, vous pouvez faire en sorte que les modifications soient reprises dans tous les autres types de transport.

Avec l'option **Recalcul des autres zones dépendantes**, vous pouvez définir que les données supplémentaires saisies pour le numéro ONU soient reprises automatiquement, si la classification ou les critères correspondants sont modifiés. Cela veut dire qu'en cas de modification des zones de classification, les zones en dépendant directement sont modifiées autant que possible automatiquement.

Remarques	
Nombre: 24, Page: 2/2	
Dernière modification de la classification de transport	18.05.2021
Code HazChem	 -3YE
Bloquer	
Lors de la saisie: <input checked="" type="checkbox"/> Transfert automatique dans les différents types de transport <input checked="" type="checkbox"/> Recalcul des autres zones dépendantes	
[Alt Suppr]  Supprimer les données de transport	[F10]  Classification simplifiée
[Ctrl I]  Classification des composants	[Ctrl C]  Données de calcul pour la classe 8
[Esc]  Arrêt	
[Ctrl F9]  Retour à la situation initiale	[Ctrl D]  Impression
[Ctrl K]  Copier	[Ctrl -]  "Non dangereux" pour tous les types de transport
	[Ctrl F7]  Programmes de maintenance

## 7. Grille Informations supplémentaires pour la classification de transport

(Gestion des préparations – Transport – F10 Classification simplifiée)

### Informations sur les options:

**Température de transport ≥ Point d'éclair:** cette zone de saisie n'a de l'intérêt que pour les produits qui ont un point d'éclair au-delà de 60°C et qui sont transportés à une température élevée.

**Le produit est transporté à l'état de fusion:** si ce point est activé, la désignation de transport est alors complétée automatiquement avec le mot „fondu“ [selon ADR 3.1.2.5, 5.4.1.1.14 et IMDG 3.1.2.5] , ainsi que „chaud“ [selon DOT, §172.203 (n)].

**Température de transport:** cette zone de saisie n'a de l'intérêt que pour les produits, qui sont transportés à chaud et qui sinon ne présentent pas d'autres dangers. Les températures pour les liquides au-delà de 100°C et pour les solides au-delà de 200°C ont de l'intérêt pour la classification comme *substances chauffées* dans la classe 9.

**Contrôle de la température nécessaire:** sous ce point, vous pouvez définir que le contrôle de la température défini dans les règlements ADR soit pris en compte pour la dérivation de la classification de transport à partir de la classification GHS. Ce point étant activé, ChemGes classe – selon les directives ADR – avec le numéro ONU correspondant.

**Vitesse de corrosion sur l'acier et l'aluminium ≥ 6,25 mm par an:** si ce point est désactivé et si la préparation n'est pas attribuée au groupe d'emballage I ou II, à cause de son action caustique, le produit ne sera alors plus attribué à la classe 8 (ni comme danger principal, ni comme danger secondaire).

Nous tenons à vous faire remarquer, cependant, que les préparations doivent être toujours attribuées à la classe 8 / groupe d'emballage III, s'il existe encore une action caustique vérifiable sur le tissu cutané. C'est pourquoi, il est conseillé d'appliquer cette possibilité de classification, seulement en combinaison avec l'activation du point **H314; 1A => GrpEmb I, 1b => GrpEmb II, 1c => GrpEmb III** dans la grille *Paramètres pour le transport* (Ctrl 4 Maintenance – Transport).

Infos suppl. pour classification de transport

Fichier Traiter Aide (59.1.18)

1 Le produit contient des matières organiques

2 Le produit est acide

3 Le produit contient des acides inorganiques

4 Le produit est alcalin

5 Le produit contient des bases inorganiques

6 Réaction dangereuse avec l'eau

7 Peut provoquer spontanément une forte réaction

8 Température de transport ≥ point d'éclair

9 Le produit est transporté à l'état de fusion

10 Température de transport ? °C

11 Contrôle de la température nécessaire

12 Type d'emballage  Normal  
 GRV (conteneur)  
 Citerne

13 Vitesse de corrosion sur l'acier et l'aluminium ≥ 6,25 mm par an

14 Le produit est un pesticide

15 Le produit est un colorant

16 Épreuve de séparation solvant < 3%

17 Capacité > 1 l (aérosols)

18 Capacité  ≤5 litres  
 ≤30 litres  
 > 30 et ≤ 450 litres  
 > 450 litres

19 Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées

20 Fluidité conformément à l'épreuve du pénétromètre

21 Pression de vapeur à 60°C  ≤110 kPa  
 >110 kPa

22 Transport inclut le transport maritime

23 Pas de sortie de "dangereux pour l'environnement"

[Esc]  Arrêt [F10]  Classification [Ctrl F8]  Recalcul des informations complémentaires

## 7. Grille Informations supplémentaires pour la classification de transport

### Informations sur les options:

**Le produit est un colorant:** si cette zone est activée, les mélanges de solvants, qui devraient normalement être classifiés ONU 1993 *LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A* ou ONU 1263 *PEINTURES*, sont classifiés avec le numéro ONU 1263 *APPARENTÉES AUX PEINTURES*.

**Capacité > 1 Litre (Aérosols):** cette zone ne sert qu'à la classification des aérosols, car les **aérosols** au-delà d'un litre sont interdits selon IATA et DOT.

**Capacité - Options <= 5 Litres <= 30 Litres, > 30 et <= 450 Litres ainsi que > 450 Litres:** cette zone n'a de l'intérêt que pour les substances de la classe 3, ne présentant pas d'autres dangers, avec un point d'éclair de 23 – 60°C et avec une viscosité plus élevée, étant donné que celles-ci, avec une capacité de jusqu'à 450 litres, ne sont pas à classifier dans la classe 3 de l'ADR. Par contre, selon l'IMDG 2003, les exceptions pour une viscosité plus élevée ne sont permises que pour les récipients jusqu'à 30 litres. Cette exception n'est effective que si le point – **Épreuve de séparation solvant <3%** est activée.

**Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées:** en activant ce point, on peut empêcher que le danger potentiel des composants attribués à une de ces classes soit pris en compte. Si, par exemple, une préparation solide se compose de 50% d'une substance de la classe 4.1 (*substance solide inflammable*) et de 50% d'une substance de la classe 9 (dangereux pour l'environnement, Symbole „N"), la classification de transport simplifiée mène au résultat suivant:

a) En *désactivant* ce point => **classe 4.1**

b) En *activant* ce point => **classe 9**.

**Fluidité conformément à l'épreuve de pénétromètre:** une „matière solide" est, selon les définitions des règlements de transport, également un produit, qui est pâteux selon les critères applicables à l'épreuve de détermination de la fluidité (épreuve du pénétromètre). En activant ce point, une préparation liquide n'est alors pas attribuée au numéro ONU 1993 (*LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.*), mais, cependant, au numéro ONU 3175 (*SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.*).

Infos suppl. pour classification de transport

Fichier Traiter Aide (59.1.18)

1 Le produit contient des matières organiques <input checked="" type="checkbox"/>	14 Le produit est un pesticide <input type="checkbox"/>
2 Le produit est acide <input type="checkbox"/>	15 Le produit est un colorant <input type="checkbox"/>
3 Le produit contient des acides inorganiques <input type="checkbox"/>	16 Épreuve de séparation solvant < 3% <input checked="" type="checkbox"/>
4 Le produit est alcalin <input type="checkbox"/>	17 Capacité > 1 l (aérosols) <input type="checkbox"/>
5 Le produit contient des bases inorganiques <input type="checkbox"/>	18 Capacité <input type="checkbox"/>
6 Réaction dangereuse avec l'eau <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ≤ 5 litres
7 Peut provoquer spontanément une forte réaction <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ≤ 30 litres
8 Température de transport ≥ point d'éclair <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> > 30 et ≤ 450 litres
9 Le produit est transporté à l'état de fusion <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> > 450 litres
10 Température de transport ? °C	19 Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées <input type="checkbox"/>
11 Contrôle de la température nécessaire <input type="checkbox"/>	20 Fluidité conformément à l'épreuve du pénétromètre <input type="checkbox"/>
12 Type d'emballage <input checked="" type="radio"/> Normal	21 Pression de vapeur à 50°C <input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> GRV (conteneur)	<input type="checkbox"/> ≤ 110 kPa
<input type="radio"/> Citerne	<input type="checkbox"/> > 110 kPa
13 Vitesse de corrosion sur l'acier et l'aluminium ≥ 6,25 mm par an <input checked="" type="checkbox"/>	22 Transport inclut le transport maritime <input type="checkbox"/>
	23 Pas de sortie de "dangereux pour l'environnement" <input type="checkbox"/>

[Esc] Arrêt [F10] Classification [Ctrl F8] Recalcul des informations complémentaires

## 7. Grille Informations supplémentaires pour la classification de transport

### Informationen sur les options:

**Pression de vapeur à 50°C:** Pour certains numéros ONU de la classe 3, la pression de vapeur à 50°C est décisive pour une classification de transport correcte. C'est pourquoi, pour un transport dans des citernes, le domaine de pression de vapeur doit être indiqué dans la désignation de la marchandise comme *directive spécifique 640X* (X = „C à H“). Si le point **La DS640 doit être toujours utilisée** est activé dans la grille **Paramètres pour le texte de déclaration** (**Ctrl** **4** **Maintenance – Transport**), le *texte sur la DS640* est sorti dans la FDS.

Dans cette grille se trouvent 2 zones pour la **Pression de vapeur à 50°C** (**<=110 kPa et > 110 kPa**). ChemGes prend en compte ici les valeurs les plus élevées des matières premières au-dessus de 5% (s'il existe des données). Pour les produits de la classe 3, qui contiennent des composants à ébullition basse, un contrôle et une éventuelle correction sont nécessaires.

S'il n'existe pas de valeurs dans la base de données des substances, la pression de vapeur la plus basse (110 kPa maximum), qui est applicable dans la plupart des cas, sera choisie comme valeur par défaut.

Si vous actionnez après le contrôle de ces zones **←** ou **F10**, la classification est effectuée ou il apparaît un message d'erreur, s'il existe des classes, qui ne peuvent pas être calculées ou s'il manque la classification des matières premières. Si le calcul automatique de transport peut être réalisé, la fenêtre de question disparaîtra, et le résultat de la classification sera indiqué dans la grille de transport.

Infos suppl. pour classification de transport

Fichier Traiter Aide (59.1.18)

- 1 Le produit contient des matières organiques
- 2 Le produit est acide
- 3 Le produit contient des acides inorganiques
- 4 Le produit est alcalin
- 5 Le produit contient des bases inorganiques
- 6 Réaction dangereuse avec l'eau
- 7 Peut provoquer spontanément une forte réaction
- 8 Température de transport  $\geq$  point d'éclair
- 9 Le produit est transporté à l'état de fusion
- 10 Température de transport ? °C
- 11 Contrôle de la température nécessaire
- 12 Type d'emballage  Normal  
 GRV (conteneur)  
 Citerne
- 13 Vitesse de corrosion sur l'acier et l'aluminium  $\geq$  6,25 mm par an
- 14 Le produit est un pesticide
- 15 Le produit est un colorant
- 16 Épreuve de séparation solvant < 3%
- 17 Capacité > 1 l (aérosols)
- 18 Capacité   $\leq$  5 litres  
  $\leq$  30 litres  
 > 30 et  $\leq$  450 litres  
 > 450 litres
- 19 Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées
- 20 Fluidité conformément à l'épreuve du pénétromètre
- 21 Pression de vapeur à 50°C   $\leq$  110 kPa  
 > 110 kPa
- 22 Transport inclut le transport maritime
- 23 Pas de sortie de "dangereux pour l'environnement"

[Esc] Arrêt [F10] Classification [Ctrl F8] Recalcul des informations complémentaires

## 8. Saisie manuelle de la classification de transport

(Gestion des préparations – Transport)

Si vous avez activé le point **Lors de la saisie – Transfert automatique dans les différents types de transport** dans la grille de transport de la préparation, les saisies sont reprises automatiquement dans tous les types de transport. Après la saisie du numéro ONU, vous obtenez une grille, où vous pouvez saisir les paramètres suivants:

- Si le numéro ONU choisi est lié à plusieurs groupes d'emballage, vous pouvez sélectionner dans la zone **Groupes d'emballage possibles** un groupe d'emballage. S'il n'existe qu'un seul groupe d'emballage, la zone est inactive (grise).
- Avec **[F1] Aucun ajustement**, vous pouvez reprendre le numéro ONU choisi sans aucun contrôle.
- Avec **[F10] Transfert**, vous pouvez reprendre le numéro ONU avec les données attribuées à ce numéro (*classe, code ADR, groupe d'emballage, étiquette de danger etc.*) ou
- Transférer avec **[F9] Transfert et ensuite recalcul sur la base des données saisies** le numéro ONU choisi et laisser recalculer ensuite la classification de transport automatiquement avec les données saisies dans la base de données.

Si le numéro ONU choisi *ne convient* pas aux données relatives à la substance / la préparation, le numéro ONU sera *supprimé* au moment du nouveau calcul.

Si l'état physique du numéro ONU désiré ne convient pas à celui de la substance, vous pouvez changer l'état physique de la substance avec l'option **Modification de l'état physique de la substance**.

Numéro ONU 3175 1 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Groupes d'emballage possibles: Aucun, I, II, III

L'état physique du numéro ONU ne correspond pas à l'état physique de la substance.

État physique du numéro ONU: solide  
État physique de la substance: liquide

Modification de l'état physique de la substance

Veillez tenir compte des points suivants pour le cas où aucun recalcul n'est effectué après la reprise [F9]:

- » Si le n° ONU ne convient pas à la classification du produit, des déclencheurs de danger ne convenant pas peuvent être éventuellement sélectionnés.
- » Il est possible que certaines informations ne puissent pas toujours être déterminées automatiquement par la seule sélection d'un n° ONU.
- » Les n° ONU ne correspondant pas à la substance sont remplacés par des n° ONU corrects lors de la prochaine classification.

La classification est réalisée automatiquement après chaque appel de la recette!

[Esc] Arrêt [F1] Aucun ajustement [F10] Transfert [F9] Transfert et ensuite recalcul sur la base des données saisies

Si vous désirez utiliser une autre classification de transport que celle calculée par ChemGes, vous devez bloquer la classification de transport modifiée manuellement pour les modifications. Cela peut être activé via le bouton **Bloquer** dans la grille **Transport**. Pour désactiver le blocage, actionnez **BLOQUÉ**.

Nombre: 24, Page: 1/2

Dernière modification de la classification de transport 18.05.2021 Code HazChem -3YE

Lors de la saisie: Transfert automatique dans les différents types de transport Recalcul des autres zones dépendantes

[Alt Suppr] Supprimer les données de transport [F10] Classification simplifiée [Ctrl I] Classification des composants [Ctrl C] Données de calcul pour la classe 8 [Esc] Arrêt

[Ctrl D] Impression [Ctrl K] Copier [Ctrl -] "Non dangereux" pour tous les types de transport [Ctrl F7] Programmes de maintenance [Page 1] Page suivante

Bloquer

Nombre: 24, Page: 1/2

Dernière modification de la classification de transport 18.05.2021 Code HazChem -3YE

Lors de la saisie: Transfert automatique dans les différents types de transport Recalcul des autres zones dépendantes

[Alt Suppr] Supprimer les données de transport [F10] Classification simplifiée [Ctrl I] Classification des composants [Ctrl C] Données de calcul pour la classe 8 [Esc] Arrêt

[Ctrl F9] Retour à la situation initiale [Ctrl D] Impression [Ctrl K] Copier [Ctrl -] "Non dangereux" pour tous les types de transport [Ctrl F7] Programmes de maintenance

Classification H225-H332-H315-H319-H317-H350-H361d-H335-H336-H373-H304 Point d'éclair -4 °C, Point d'ébullition 77-78 °C, Valeur pH 6

BLOQUÉ

## 9. Déclencheurs de danger/Polluants marins (Marine Pollutants)

- Selon les directives des règlements de transport, l'indication de deux déclencheurs de danger est obligatoire, s'il existe plus que deux composants dangereux. Étant donné qu'il n'existe pas d'exceptions, ici, il est possible, dans certains cas, qu'il s'agisse pour le deuxième déclencheur de danger d'une substance, qui n'existe qu'en petite quantité et qui ne contribue pas à la classification.
- Ces déclencheurs de danger doivent recouvrir un danger principal et au moins un danger secondaire.
- Les déclencheurs sont calculés automatiquement de manière standard. Si vous écrasez/remplacez pourtant le calcul de transport calculé ou si vous désirez modifier les déclencheurs de danger calculés, veuillez cliquer dans la zone **Nom** dans la grille **Transport**.
- Vous accédez après automatiquement à la fenêtre pour la **Définition des déclencheurs de danger** dans la réglementation de transport en question (voir images ci-dessous). Ici, vous pouvez saisir une substance comme déclencheur de danger (avec  **Vue d'ensemble**, vous pouvez aussi rechercher les substances).
- Si le produit est classifié, selon IMDG, comme *Marine Pollutant*, un des déclencheurs de danger doit être la *substance polluante marine (marine pollutant)*.

### Pour ADR/RID, DOT/TDG/TMD et IATA:

Numéro de substance	Désignation
141-78-6	acétate d'éthyle
108-88-3/1	Toluène

### Options de recherche:

Numéro de substance	Désignation
141-78-6	acétate d'éthyle
108-88-3/1	Toluène

### Pour IMDG:

Numéro de substance	Désignation
141-78-6	acétate d'éthyle
108-88-3/1	Toluène

Numéro de substance	Désignation
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épiclorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

**Remarque:** Le nombre de déclencheurs de danger affichés (max. 10) dépend des paramètres définis dans la grille **Paramètres pour la déclaration de transport**:

1 Création automatique de la déclaration  (Sinon saisie de textes libres possible)

2 Nombre maximal de déclencheurs de danger:  ADR |  IMDG |  IATA |  US/CA |

3 Minimisation nbre de déclencheurs de danger en fonction de la considérabilité  (à vos propres risques)

4 Déclencheurs de danger pour Marine Pollutant  Maximum défini ensemble avec les autres déclencheurs de danger

5 max. 2 séparément

6 illimité

## 9. Déclencheurs de danger/Polluants marins (*Marine Pollutants*)

Dans le cas d'une présence de plusieurs composants dangereux, il est difficile d'identifier les deux substances les plus importantes. C'est pourquoi nous avons développé une procédure qui prend en compte le danger et aussi la teneur des composants.

Cette procédure de calcul est très compliquée; les points suivants reprennent les critères principaux:

- La base pour l'édition des composants est l'étiquette de danger (Label).
- Si l'étiquette de danger ne contient qu'un seul danger, ce sont alors les deux substances les plus importantes avec ce danger, qui sont indiquées. S'il n'existe qu'une seule substance avec ce danger, mais également des substances avec d'autres dangers, l'autre substance dangereuse la plus importante sera alors mentionnée en plus (par exemple, une substance dangereuse pour l'environnement de la classe 9). La sortie de déclencheurs de danger de la classe 9 à côté d'un autre déclencheur de danger peut être supprimée/bloquée si cela est souhaité.
- Si l'étiquette de danger contient deux dangers, c'est alors le composant le plus important, qui est indiqué pour chaque danger.
- Si l'étiquette de danger contient trois dangers, ce sont alors les déclencheurs de danger des deux premiers dangers, qui sont sélectionnés.
- S'il existe dans le produit plusieurs substances de la même classe, le point d'éclair (dans la classe 3) et leurs valeurs limites pour la classification dans le groupe d'emballage III (dans la classe 8) sont pris en compte en plus de leurs pourcentages et groupes d'emballage. En outre, la priorité est donnée aux substances présentant plusieurs dangers.
- Dans le cas d'un seul danger et de deux composants dangereux, dont l'un n'est présent que dans de très petites quantités, celui-ci ne sera pas indiqué.
- Pour la détermination des déclencheurs de danger selon IMDG, il est contrôlé que, dans le cas d'une classification *Marine Pollutant* de la préparation, les déclencheurs de danger déterminés contiennent le composant *polluant marin* le plus important ou secondairement important. Si ce n'est pas le cas, la substance *polluante marine* la plus importante est indiquée comme second déclencheur de danger.



## 9. Déclencheurs de danger/Polluants marins (*Marine Pollutants*)

- ChemGes contient environ 600 **substances Marine Pollutant**.
- Dans l'IMDG, ces substances sont identifiées avec la lettre **P** pour "polluant marin" (*Marine Pollutant*).
- Ces marquages se trouvent dans la zone **Marine Pollutant / ADR Symbole poisson & arbre** dans la grille **Transport** de la **Gestion des matières premières**.
- Vous trouvez une zone similaire également dans la grille **Transport** dans la **Gestion des préparations**. Cette zone est calculée et activée automatiquement, si la préparation contient plus de 1% *Polluants marins* (marquage **P**).
- Selon l'IMDG, toutes les *substances polluantes marines* sont classifiées automatiquement comme dangereux pour l'environnement dans la classe 9, si elles ne remplissent pas les critères d'une autre classe. Cela n'est pas valable pour les autres types de transport.
- Dans la fiche de données de sécurité, la zone **Marine Pollutant** est mise automatiquement à **oui** ou **non**. Pour les substances, elle est, en plus, complétée par la lettre **P**.
- Pour accéder à la grille pour la **Définition des déclencheurs de danger pour Marine Pollutant**, veuillez cliquer dans la zone **Nom** dans la colonne **IMDG**.

### Zone **Marine Pollutant** dans la grille **Transport** pour **Matières premières**:

Marine Pollutant /	Poisson et arbre <input checked="" type="checkbox"/> (automatique)		
Quantité limitée	5 L	Rail: 5 L, <input checked="" type="checkbox"/> (Cargo): 60 L	5 L

### Zone **Marine Pollutant** dans la grille **Transport** pour **Préparations**:

Marine Pollutant /	Poisson et arbre <input checked="" type="checkbox"/> (automatique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quantité limitée	1L	Rail: 5 L, <input checked="" type="checkbox"/> (Cargo): 60 L	1L

### Appel des **Déclencheurs de danger** dans la grille **Transport** pour **Préparations**:

Número ONU	UN1986	UN1986	UN1986	UN1986
Nom	1986 ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A. (Toluène, ACÉTATE D'ÉTHYLE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Alcools, inflammable, toxique, n.o.s. (Toluène, Ethyl acetate)	ALCOHOLS, FLAMMABLE, TOXIC, N.O.S. (Toluene, ETHYL ACETATE)	ALCOHOLS, FLAMMABLE, TOXIC, N.O.S. (Toluene, ETHYL ACETATE)
Étiquette de danger/N° Kemler				
Marine Pollutant /				
Quantité limitée				
Quantité exceptée				
Catégorie de transport				
Numéro: 24, Page: 1/2				
Dernière modification de la fiche				
Lors de la saisie: Transfert				
[Alt Suppr]  Supprimer les données				
[Ctrl F9] Retour à la situation précédente				

Número de substance	Désignation	Classe
141-78-6	acétate d'éthyle	
108-88-31	Toluène	
<b>Déclencheurs de danger pour Marine Pollutant</b>		
26068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	la classe 8

Maximum 2 déclencheurs de danger sont sortis.

[Esc] Arrêt    [Ctrl+2,3,5,6] Sélection    [A-Z,1-9,0] Recherche

### **Attention:**

Si vous utilisez le **white-spirit**, veuillez vérifier vos fiches de données de sécurité pour voir si le type, que vous utilisez, est classifié comme **Marine Pollutant**. Selon IMDG, le white-spirit est classifié comme polluant marin quand sa **teneur en aromatique est de 15-20%**. Puisque nous ne pouvons pas partir du principe que cela est le cas de manière générale, nous n'avons pas marqué les white-spirit dans notre base de données.

De même, il est recommandé de contrôler aussi les naphtas à forte aromatique (naphta solvants) ainsi que toutes les matières premières, que vous avez rentrées vous-même.

## 10. Solutions et mélanges

Un cas exceptionnel pour les classifications de transport concerne les préparations, qui contiennent à côté d'une seule substance dangereuse uniquement un solvant non dangereux (essentiellement l'eau) ou d'autres additifs non dangereux.

Dans ces cas là, il est prévu que le numéro ONU de la seule substance dangereuse contenue soit utilisé pour la préparation, la désignation étant complétée par le mot **Solution** ou **Mélange**.

### Exemple:

- Une préparation, qui n'est composée que d'acétone (ONU 1090) et d'eau, est désignée comme 1090 ACÉTONE, solution.
- Cependant, cela n'est alors permis que si les caractéristiques de la préparation aboutissent à une classification similaire. Si, par exemple, cette solution a un point d'éclair compris entre 23 et 60°C, le groupe d'emballage II de l'acétone n'est plus correct. La classification devrait plutôt se faire dans le groupe d'emballage III, pour lequel il n'existe pas de numéro ONU 1090 ACÉTONE.
- C'est pourquoi le programme de classification automatique calcule d'abord normalement la classification, qui serait classe 3, code F1, groupe d'emballage III, UN 1993.
- Le programme contrôle ensuite si les critères pour une solution ou un mélange sont applicables:
- Si c'est le cas, il est contrôlé si, pour 1090 ACÉTONE, le groupe d'emballage III est prévu ou s'il existe un autre numéro ONU avec groupe d'emballage III pour *acétone, solution*.
- Si ce n'est pas le cas, la classification calculée auparavant avec classe 3, code F1, groupe d'emballage III, numéro ONU 1993 est sortie. La déclaration est alors comme suit: 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., Acétone.

Dans certains cas, la solution d'une substance dangereuse a cependant un autre code et un autre numéro ONU que de ceux de la substance. Ces cas sont également pris en compte.

### Exemple:

- HYDROXYDE DE SODIUM, SOLIDE est enregistré sous le numéro ONU 1823, classe 8, code C6, groupe d'emballage II.
- La solution dans l'eau est inscrite sous le numéro ONU 1824 solution d'hydroxyde de sodium, classe 8, code C5, groupe d'emballage II et III.
- Dans ce cas, le programme classe automatiquement dans le groupe d'emballage II ou III (selon la concentration) et le numéro ONU 1824 SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM est sorti.
- Puisque le mot „solution“ fait déjà partie de la désignation ONU, ce mot ne sera pas rajouté à la fin.

## 11. Autres informations sur les classifications de transport

### Détermination du n° d'identification danger (n° Kemler), de l'étiquette de danger et calcul des autres zones:

Même si la classification automatique ne peut pas être utilisée complètement et que vous devez réaliser des corrections ultérieures ou des saisies manuelles (classe ADR, le code, le groupe d'emballage et, éventuellement, le numéro ONU), vous pouvez utiliser et profiter de la détermination automatique du n° d'identification danger et de l'étiquette de danger. Pour cela, actionner la touche **[F10]** **Classification simplifiée** dans la grille de transport. Ces fonctions sont activées non seulement pour les préparations mais également pour les matières premières. Il est ainsi possible de réaliser aussi les calculs pour les autres types de transport.

The screenshot displays a software interface for transport classification. The main window shows a data entry form for '1.000 1234567890 Solution résineuse X 5' with classification 'ADR' and 'H225-H290'. A secondary window titled 'Infos suppl. pour classification de transport' is open, displaying a list of 23 criteria with checkboxes. The bottom of the interface features a toolbar with buttons for '[Esc] Arrêt', '[F10] Classification', and '[Ctrl F8] Recalcul des informations complémentaires'. A status bar at the very bottom shows various keyboard shortcuts like '[Alt Suppr] Supprimer les données de transport' and '[F10] Classification simplifiée'.

Critère	Statut
1 Le produit contient des matières organiques	<input checked="" type="checkbox"/>
2 Le produit est acide	<input type="checkbox"/>
3 Le produit contient des acides inorganiques	<input type="checkbox"/>
4 Le produit est alcalin	<input type="checkbox"/>
5 Le produit contient des bases inorganiques	<input type="checkbox"/>
6 Réaction dangereuse avec l'eau	<input type="checkbox"/>
7 Peut provoquer spontanément une forte réaction	<input type="checkbox"/>
8 Température de transport $\geq$ point d'éclair	<input checked="" type="checkbox"/>
9 Le produit est transporté à l'état de fusion	<input type="checkbox"/>
10 Température de transport ? °C	
11 Contrôle de la température nécessaire	<input type="checkbox"/>
12 Type d'emballage	<input checked="" type="radio"/> Normal <input type="radio"/> GRV (conteneur) <input type="radio"/> Citerne
13 Vitesse de corrosion sur l'acier et l'aluminium $\geq$ 6,25 mm par an	<input checked="" type="checkbox"/>
14 Le produit est un pesticide	<input type="checkbox"/>
15 Le produit est un colorant	<input type="checkbox"/>
16 Épreuve de séparation solvant < 3%	<input checked="" type="checkbox"/>
17 Capacité > 1 l (aérosols)	<input type="checkbox"/>
18 Capacité	<input checked="" type="radio"/> $\leq$ 5 litres <input type="radio"/> $\leq$ 30 litres <input type="radio"/> > 30 et $\leq$ 450 litres <input type="radio"/> > 450 litres
19 Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées	<input type="checkbox"/>
20 Fluidité conformément à l'épreuve du pénétromètre	<input type="checkbox"/>
21 Pression de vapeur à 50°C	<input checked="" type="radio"/> $\leq$ 110 kPa <input type="radio"/> > 110 kPa
22 Transport inclut le transport maritime	<input type="checkbox"/>
23 Pas de sortie de "dangereux pour l'environnement"	<input type="checkbox"/>

## 11. Autres informations sur les classifications de transport

### Autres réglementations de transport: IMDG, IATA et DOT:

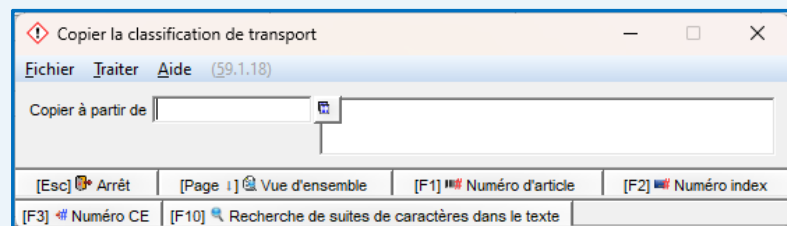
Le programme de classification automatique a été conçu de manière à ce que les classifications dans les autres types de transport IMDG (transport maritime), IATA (transport aérien) et DOT (réglementation de transport pour les USA, Department of Transport) soient également réalisées automatiquement. Suite à l'harmonisation entre ADR, IMDG et IATA, apportée avec les modifications de 2001, il n'existe que peu de différences entre les classifications des diverses législations de transport. De même, les symboles de danger ont été harmonisés.

Il existe malgré tout quelques petites différences telles que:

- L'**ADR** demande, pour certains numéros ONU, des déclencheurs de danger. Ce n'est pas le cas de l'**IMDG** et de **IATA**.
- Certains numéros ONU sont indiqués, dans **IMDG**, avec le supplément '*solide*' et '*liquide*' ou '*solution*', mais pas dans **ADR**. Ainsi, il peut arriver que, par exemple, dans ADR, une *position n.s.a. générale* doive être utilisée pour la solution d'une substance solide, alors que pour IMDG, le numéro ONU de la substance est sorti avec le supplément '*solution*'.
- Il existe des numéros de substance, qui représentent une marchandise dangereuse dans une réglementation de transport, tandis qu'ils restent optionnels dans les autres réglementations.
- Dans certains types de transport, d'autres substances ne sont pas permises pour le transport.
- Il est également possible, qu'une substance doive être classifiée selon un règlement de transport, tandis qu'elle n'obtient pas de classification de transport selon l'autre.

### Copier les classifications de transport:

Il est, aussi, possible de copier toutes les zones de la grille de **Transport** d'un article (*substance ou préparation*) dans un autre article. Ceci est surtout intéressant lorsque les zones de transport ont été remplies ou modifiées manuellement. Pour cela, on passe dans la grille de transport du nouvel article et on actionne les touches  . Une fenêtre apparaît alors, dans laquelle on saisit le numéro ou le nom de la substance à copier.



**Remarque:** À ce niveau, il n'est pas contrôlé si cette classification de transport pour cette nouvelle substance est correcte.

## 12. Paramètres pour la déclaration de transport

### Création automatique de la déclaration:

- Ce point est *activé automatiquement*.
- En ouvrant la grille de transport (**Gestion matières premières/Préparations**), la désignation est reportée **automatiquement** dans la zone **Nom** (incluant d'éventuels déclencheurs de danger pour les saisies collectives). À cette occasion, les autres textes éventuellement existants dans cette zone, sont écrasés. De même, le texte est modifié à chaque modification du numéro ONU de manière correspondante.
- Si vous **ne désirez pas** cette modification automatique (par exemple, si vous avez saisi dans cette zone un texte manuel, que vous ne désirez pas supprimer), veuillez **désactiver** ce point.
- Si ce point est *désactivé*, le programme vous demande, après chaque sélection de la zone **Numéro ONU**, si la zone **Nom** ou d'autres parties de la classification de transport doivent être modifiées. La modification est donc prise en compte seulement si vous en donnez l'ordre. De plus, le texte dans la zone **Nom** peut être édité manuellement.

Nous tenons à vous faire remarquer que, dans ce cas, le texte qui se trouve dans la zone **Nom** ne peut pas être traduit dans d'autres langues. C'est pourquoi nous vous proposons d'activer la **Création automatique de la déclaration**, si vous désirez créer les fiches de données de sécurité dans diverses langues.

### Minimisation nombre de déclencheurs de danger en fonction de la considérabilité (à vos propres risques):

Si ce point est activé, le second déclencheur de danger pour le même danger est retenu, aussi, s'il n'est pas présent en moindres quantités, mais, quand même, en quantités clairement plus faibles que la substance principale.

### Nombre maximal de déclencheurs de danger:

Avec ce point, vous pouvez définir le nombre des déclencheurs de danger pour chaque *type de transport séparément* (maximum 10, valeur par défaut: 2).

### Déclencheurs de danger pour Marine Pollutant:

Avec ce point, vous pouvez définir le nombre et le type des déclencheurs de danger (**maximum défini ensemble avec d'autres déclencheurs de danger, max. 2 séparément ou illimité**).

## 12. Paramètres pour la déclaration de transport

### Désignation du groupe a priorité sur désignation de la substance (prévu seulement pour DOT/TDG):

Si ce point est activé, le numéro ONU (avec le nom de transport) sélectionné pour la directive de transport est appliqué, selon le paramètre dans la grille **Attribution des numéros ONU aux classifications ADR**.

#### Exemple:

- Dans cette grille, le numéro ONU 1263 (*PEINTURE*) est défini pour la classe 3, groupe d'emballage I, II et III ainsi que le code ADR F1.
- Pour une préparation de toluène avec des additifs inoffensifs, seuls les numéros ONU et la désignation „1263 *PEINTURE*“ sont sortis pour la classification de transport.
- Pour les directives de transport, où le point **Désignation du groupe à priorité sur désignation de la substance (prévu seulement pour DOT/TDG)** n'est pas activé, le numéro ONU et le nom „1294 *TOLUÈNE*“ sont attribués.

Nous tenons à vous faire remarquer que cette possibilité n'est mentionnée que dans le règlement de transport routier américain DOT ou dans le règlement de transport canadien TDG. Pour ADR, IMDG et IATA, une désignation propre (par ex. ONU 1294 *TOLUÈNE*) a priorité sur une désignation de groupe (désignation du genre, par ex. ONU 1263 *PEINTURE*).

### La DS640 doit toujours être utilisée:

Si vous désactivez ce point, la DS640 n'est pas calculée. Une désactivation individuelle de l'édition de la DS640 – dans une préparation même – est possible, en utilisant le paramétrage pour la pression de vapeur dans la grille **Informations supplémentaires pour la classification de transport** (*Gestion des préparations – Transport – [F10] Classification simplifiée*).

### Application de la disposition spéciale 640:

Avec ce point, on peut définir si les textes courts doivent être appliqués, au lieu des textes supplémentaires ADR assez longs, en **Autriche** et/ou dans les autres **membres ADR**.

## 12. Paramètres pour la déclaration de transport

### Ordre du texte dans ADR:

Pour certaines substances liquides inflammables (ONU 1263 *PEINTURE*, ONU 1133 *ADHÉSIFS*, 1993 *SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES*, N.S.A., etc.), le texte pour la *Disposition spéciale 640* doit figurer sur le papier de transport. Dans ChemGes, ce texte est sorti, dans la grille **Transport** dans la zone pour la *Désignation ADR*, en complément et est transféré aussi dans la rubrique 14, au moment de la création d'une fiche de données de sécurité.

Selon l'activation des possibilités mentionnées ici, la sortie est la suivante:

*Désignation ONU / Disposition spéciale / Composants:*

**Exemple de sortie:** ONU 1993 *SUBSTANCE LIQUIDE INFLAMMABLE*, N.S.A.,  
Disposition spéciale 640E (TOLUÈNE, ACÉTATE D'ÉTHYLE)

*Désignation ONU / Composants / Disposition spéciale:*

**Exemple de sortie:** ONU 1993 *SUBSTANCE LIQUIDE INFLAMMABLE*, N.S.A.  
(TOLUÈNE, ACÉTATE D'ÉTHYLE), Disposition spéciale 640E

### Ne pas sortir l'info supplémentaire "dangereux pour l'environnement" pour ADR dans FDS pour désignation de la marchandise ONU:

Avec ce point, vous pouvez influencer, dans la FDS, la sortie de "*dangereux pour l'environnement*" dans la désignation technique sous "*Règlement type*" de l'ONU. Ce point est désactivé par défaut. Si vous l'activez, l'information "*dangereux pour l'environnement*" sera éditée à la fin du "*Règlement type*" de l'ONU.

#### Exemple:

ONU 1866, *RÉSINE EN SOLUTION*, Disposition spéciale 640E, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*au lieu de (si le point reste désactivé):*

ONU 1866, *RÉSINE EN SOLUTION*, Disposition spéciale 640E, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, III

Paramètres pour la déclaration de transport

Fichier Traiter Aide (59.1.18)

<sup>1</sup> Création automatique de la déclaration  (Sinon saisie de textes libres possible)

Nombre maximal de déclencheurs de danger: <sup>2</sup> ADR  <sup>3</sup> IMDG  <sup>4</sup> IATA  <sup>5</sup> US/CA

<sup>6</sup> Minimisation nbre de déclencheurs de danger en fonction de la considérabilité  (à vos propres risques)

<sup>7</sup> Déclencheurs de danger pour Marine Polluant  Maximum défini ensemble avec les autres déclencheurs de danger  
↳ max. 2 séparément  
↳ illimité

Désignation de groupe à priorité sur désignation de substance (elit. pour DOT/IDG) <sup>8</sup> ADR  <sup>9</sup> IMDG  <sup>10</sup> IATA  <sup>11</sup> DOT/IDG

<sup>12</sup> La DS640 doit toujours être utilisée  Application de la disposition spéciale 640 <sup>13</sup> Autriche  <sup>14</sup> Autres membres ADR

<sup>15</sup> Ordre du texte dans ADR  Désignation ONU / Disposition spéciale / Composants  
↳ Désignation ONU / Composants / Disposition spéciale

<sup>16</sup> Édition du numéro ONU pour la déclaration ADR  aucun  
 seulement le numéro  
 ONU+numéro

<sup>17</sup> Ne pas sortir l'info supp. "dangereux pour l'environnement" pour ADR dans la FDS pour désignation de la marchandise ONU

<sup>18</sup> La désignation des n° ONU ne doit pas être utilisée comme déclencheur de danger (seulement désignation de substance)

DOT - RQ: <sup>19</sup> Extension avec déclencheurs de danger RQ de tous les n° ONU n'étant pas de type NAG

<sup>20</sup> Placer 'RQ' aussi devant les déclencheurs de danger

IATA <sup>21</sup> IATA - désignations générales n.s.a.: sortie de 'containing' devant les déclencheurs de danger

<sup>22</sup> Utiliser les majuscules et minuscules

Solution et mélange <sup>23</sup>  Les composants solides, non dangereux mènent toujours au mélange  
↳ Seules les préparations solides sont désignées comme mélange

<sup>24</sup> Les numéros ONU pour les substances solides peuvent être utilisés pour les solutions

[-, Esc] Arrêt

### Édition du numéro ONU pour la déclaration ADR:

Avec ce point, vous pouvez définir sous quelle forme le numéro ONU doit être sorti pour la déclaration ADR dans la rubrique 14 de la FDS (paragraphe 14.2 *Nom d'expédition des Nations Unies*) (options **Aucun / Seulement le numéro / ONU + numéro**).

## 12. Paramètres pour la déclaration de transport

### La désignation des numéros ONU ne doit pas être utilisée comme déclencheur de danger:

Avec ce point, vous pouvez définir que la désignation de la substance soit utilisée au lieu de la désignation du numéro ONU comme déclencheur de danger.

Veuillez remarquer que cette option a été intégrée suite à la demande de clients et qu'elle ne correspond pas aux exigences législatives.

### DOT-RQ:

Avec ce point, on peut activer

- **L'extension de tous les n° ONU n'étant pas de type NAG avec déclencheurs de danger RQ et**
- **placer les RQ aussi devant les déclencheurs de danger.**

### IATA – désignations générales n.s.a.: sortie de “containing” devant les déclencheurs de danger:

Si ce point est activé, le mot ‘containing’ est sorti devant la liste des déclencheurs de danger.

Paramètres pour la déclaration de transport

Fichier Traiter Aide (59.1.18)

<sup>1</sup> Création automatique de la déclaration  (Sinon saisie de textes libres possible)

Nombre maximal de déclencheurs de danger: <sup>2</sup> ADR  <sup>3</sup> IMDG  <sup>4</sup> IATA  <sup>5</sup> US/CA

<sup>6</sup> Minimisation nbre de déclencheurs de danger en fonction de la considérabilité  (à vos propres risques)

<sup>7</sup> Déclencheurs de danger pour Marine Pollutant  Maximum défini ensemble avec les autres déclencheurs de danger  
 max. 2 séparément  
 illimité

Désignation de groupe a priorité sur désignation de substance (slt. pour DOT/TDG) <sup>8</sup> ADR  <sup>9</sup> IMDG  <sup>10</sup> IATA  <sup>11</sup> DOT/TDG

<sup>12</sup> La DS640 doit toujours être utilisée  Application de la disposition spéciale 640 <sup>13</sup> Autriche  <sup>14</sup> Autres membres ADR

<sup>15</sup> Ordre du texte dans ADR  Désignation ONU / Disposition spéciale / Composants  
 Désignation ONU / Composants / Disposition spéciale

<sup>16</sup> Édition du numéro ONU pour la déclaration ADR  aucun  
 seulement le numéro  
 ONU+numéro

<sup>17</sup> Ne pas sortir l'info supp. "dangereux pour l'environnement" pour ADR dans la FDS pour désignation de la marchandise ONU

<sup>18</sup> La désignation des n° ONU ne doit pas être utilisée comme déclencheur de danger (seulement désignation de substance)

DOT - RQ: <sup>19</sup> Extension avec déclencheurs de danger RQ de tous les n° ONU n'étant pas de type NAG   
<sup>20</sup> Placer 'RQ' aussi devant les déclencheurs de danger

IATA <sup>21</sup> IATA - désignations générales n.s.a.: sortie de 'containing' devant les déclencheurs de danger   
<sup>22</sup> Utiliser les majuscules et minuscules

Solution et mélange <sup>23</sup>  Les composants solides, non dangereux mènent toujours au mélange  
 Seules les préparations solides sont désignées comme mélange  
<sup>24</sup> Les numéros ONU pour les substances solides peuvent être utilisés pour les solutions

[-, Esc] Arrêt



## 13. Informations sur les classes de transport

### Classe 3 – Liquides inflammables:

- La zone **viscosité** dans la grille **Données physiques** (*Gestion des matières premières*) et dans la grille **Données physiques** (*Gestion des préparations*) sert à la classification dans la classe 3.

<sup>13</sup> Viscosité à 20°C		mPas
<sup>14</sup> à 40°C		mm <sup>2</sup> /s

### Classe 4 – 4.1 Solides inflammables, 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée, 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables:

- Il n'existe pas, pour les classifications de transport dans les classes 4.1, 4.2, 4.3 et 5.1, de règles similaires à celles pour les classes 3, 6.1 et 8.
- On ne peut donc classifier que selon le **Tableau pour la classification de mélanges** dans ADR, RID, IMDG et IATA (les pourcentages ne sont pas pris en compte ici).
- Ainsi, il peut arriver, dans le cas d'une petite quantité supplémentaire de substances des classe 4.1 – 4.3 et 5.1, que celles-ci soient surévaluées.
- Dans ces cas-là, vous avez la possibilité d'activer, encore une fois, **F10** **Classification simplifiée** (*Gestion des préparations – Transport*) pour désactiver le calcul de ces classes à partir du point **Classes 4.1 - 4.3 et 5.1 non calculées** (voir image de droite en haut). Attention: dans de nombreux cas, seuls des contrôles / tests pratiques des caractéristiques de danger peuvent aboutir à des résultats corrects.
- Si une substance solide de la classe 4.1 contient des composants liquides, vous pouvez définir, dans la grille **Paramètres pour le transport** (**Ctrl** **4** **Maintenance – Transport – Paramètres généraux et limites de calcul**) dans la zone **Classifier les solides à partir de ... % composants liquides avec classe 4.1 ONU 3175 pour les solides avec liquides inflammables (0=non)** (voir image de droite en bas), un pourcentage, à partir duquel on doit classifier avec ONU 3175 **SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A..**

The screenshot shows two windows from a software application. The top window, titled 'Infos suppl. pour classification de transport', contains a list of checkboxes for various hazard criteria. The bottom window, titled 'Paramètres pour le transport', contains a list of checkboxes for transport parameters. Both windows have a red box highlighting a specific option: 'Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées'.

**Infos suppl. pour classification de transport**

- <sup>1</sup> Le produit contient des matières organiques
- <sup>2</sup> Le produit est acide
- <sup>3</sup> Le produit contient des acides inorganiques
- <sup>4</sup> Le produit est alcalin
- <sup>5</sup> Le produit contient des bases inorganiques
- <sup>6</sup> Réaction dangereuse avec l'eau
- <sup>7</sup> Peut provoquer spontanément une forte réaction
- <sup>8</sup> Température de transport  $\geq$  point d'éclair
- <sup>9</sup> Le produit est transporté à l'état de fusion
- <sup>14</sup> Le produit est un pesticide
- <sup>15</sup> Le produit est un colorant
- <sup>16</sup> Épreuve de séparation solvant < 3%
- <sup>17</sup> Capacité > 1 l (aérosols)
- <sup>18</sup> Capacité   $\leq$  5 litres  
  $\leq$  30 litres  
 > 30 et  $\leq$  450 litres  
 > 450 litres
- Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées**

**Paramètres pour le transport**

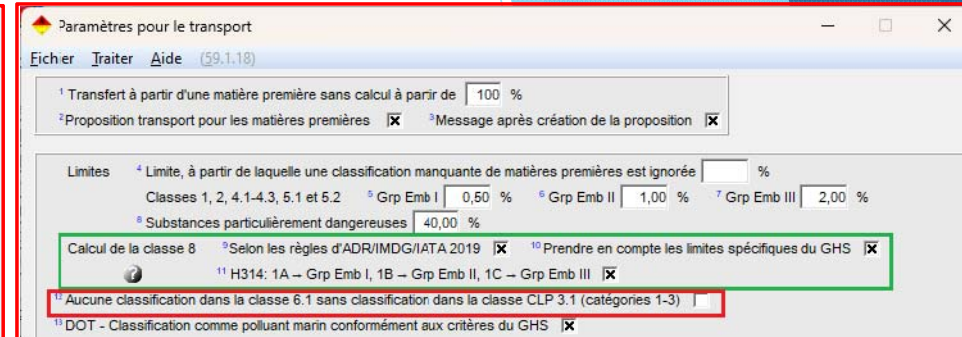
- <sup>1</sup> Transfert à partir d'une matière première sans calcul à partir de  %
- <sup>2</sup> Proposition transport pour les matières premières
- <sup>3</sup> Message après création de la proposition
- Limites <sup>4</sup> Limite, à partir de laquelle une classification manquante de matières premières est ignorée  %  
Classes 1, 2, 4.1-4.3, 5.1 et 5.2 <sup>5</sup> Grp Emb I  % <sup>6</sup> Grp Emb II  % <sup>7</sup> Grp Emb III  %  
<sup>8</sup> Substances particulièrement dangereuses  %
- Calcul de la classe 8 <sup>9</sup> Selon les règles d'ADR/IMDG/IATA 2019  <sup>10</sup> Prendre en compte les limites spécifiques du GHS
- <sup>11</sup> H314: 1A – Grp Emb I, 1B – Grp Emb II, 1C – Grp Emb III
- <sup>12</sup> Aucune classification dans la classe 6.1 sans classification dans la classe CLP 3.1 (catégories 1-3)
- <sup>13</sup> DOT - Classification comme polluant marin conformément aux critères du GHS
- Symbole "poisson et arbre" <sup>14</sup> ADR  <sup>15</sup> IMDG  <sup>16</sup> IATA  <sup>17</sup> DOT
- Classifier les solides à partir de  % de composants liquides avec classe 4.1 ONU 3175 pour les solides avec liquides inflammables (0=non)**
- <sup>19</sup> Volume par défaut   $\leq$  1 litre  
 > 1- $\leq$  5 litres  
 > 5 litres- $\leq$  30 litres  
 > 30- $\leq$  450 litres  
 > 450 litres
- <sup>20</sup> Les différents types de transport ne sont pas édités dans la FDS (sauf UE)
- <sup>21</sup> Édition de la désignation à côté de la classe dans la FDS
- <sup>22</sup> Sortie des commentaires dans la fiche de données de sécurité
- <sup>23</sup> Sortie du code ADR à côté de la classe ADR
- <sup>24</sup> Transfert de classe "" dans toutes les autres classes si celles-ci sont vides
- Élargissement de l'abréviation ADR (classification étant toujours identique) <sup>25</sup> /RID  <sup>26</sup> /ADN
- Remplacement automatique de ONU1169 par ONU1197: <sup>27</sup> ADR  <sup>28</sup> DOT  <sup>29</sup> IMDG  <sup>30</sup> IATA

[., Esc] Arrêt

## 13. Informations sur les classes de transport

### Classe 6 – 6.1 Matières toxiques, 6.2 Matières infectieuses:

- Conformément à la rubrique ADR 2.2.61.1.14, les substances et mélanges (à l'exception des pesticides), qui ne sont pas classifiés dans la classe CLP 3.1 (catégories 1-3), ne doivent donc pas l'être dans la classe ADR 6.1.
- Si le point **Aucune classification dans la classe 6.1 sans classification dans la classe CLP 3.1 (catégories 1-3)** (voir image de droite) est activé, la classification dans la classe ADR 6.1 est omise, s'il n'existe pas de classification dans la classe CLP 3.1.
- L'ADR contient un procédé de calcul pour la détermination de la toxicité des préparations utilisant les valeurs DL 50 de ses matières premières (Tableau 2.2.61.7). ChemGes utilise ce procédé pour la classe 6.1, dans la mesure où il existe des valeurs DL 50. S'il n'existe pas de valeurs DL 50, le calcul est réalisé selon les règlements GHS/CLP conformément au ETAmix (valeurs estimées toxicité aiguë - Acute Toxicity Estimates for Mixtures pour la classe SGH 3.1).



### Classe 8 – Matières corrosives:

- Avec l'ADR 2019, il existe des modifications importantes pour le calcul de la classe 8. Pour prendre en compte ces nouveaux règlements, vous pouvez activer le point **Calcul de la classe 8: Selon les règles d'ADR/IMDG/IATA 2019**. En plus ou alternativement, vous pouvez effectuer le calcul aussi avec le point **Prendre en compte les limites spécifiques du GHS**. Étant donné que beaucoup d'utilisateurs désirent toujours utiliser la classe 8, dès que H314 (classe GHS 3.2/1, 1A – 1C) est présent, vous pouvez activer les deux options simultanément.
- En activant le point **H314: 1A=> Gr.d'emb. I, 1B=> Gr.d'emb. II, 1C=> Gr.d'emb. III**, l'attribution à la classe 8, groupe d'emballage I, II et III est effectuée, en se basant sur la classification avec H314 et les catégories 1A, 1B et 1C correspondantes de la classe 3.2 *Corrosion/irritation cutanée*.

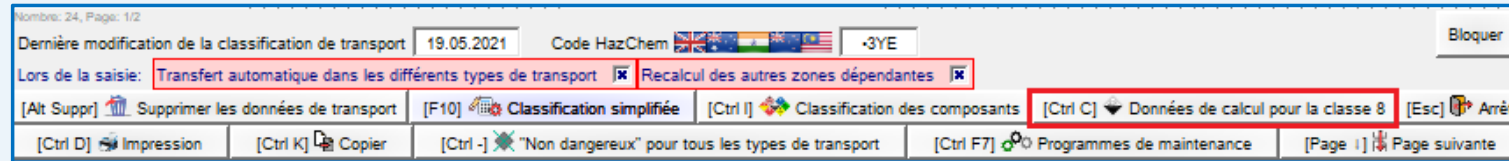
**Remarque:** L'utilisation des limites selon CLP est activée par défaut, pourtant, comme cela n'est pas indiqué dans l'ADR, il existe ici la possibilité d'activer ou de désactiver cela par besoin.

Dans la grille **Transport** (*Gestion préparations*), vous pouvez accéder à une vue d'ensemble du calcul de la classe 8 via   **Données de calcul pour la classe 8** (voir diaporama suivant).

## 13. Informations sur les classes de transport

### Classe 8:

Dans la grille **Transport** (*Gestion préparations*), vous obtenez une vue d'ensemble du calcul pour la classe 8 via **[Ctrl] [C]** **Données de calcul pour la classe 8.**



Dans la partie supérieure de la grille, vous trouvez les paramètres actifs - ceux-ci peuvent être modifiés dans la grille **Paramètres pour le transport** (voir diaporama précédent).

En dessous, toutes les **limites spéciales** sont affichées pour votre information. Cela se fait indépendamment des paramètres effectués (cela signifie que la grille reste toujours la même). Les limites selon ADR 2019 sont identifiées avec l'abréviation GrpEmb et le groupe d'emballage, les limites CLP par une des catégories 1A, 1B ou 1C. S'il existe pour ADR et pour CLP une limite spéciale, c'est celle pour ADR, qui a priorité.

**Remarque:** Si la classe 8 n'est pas le danger principal (ex. pour 95-48-7 dans l'exemple ci-dessus), que le groupe d'emballage est GrpEmb I ou GrpEmb II et que la classification GHS résulterait pourtant au GrpEmb II ou GrpEmb III, c'est alors le groupe d'emballage le plus élevé (GrpEmb II ou GrpEmb III) qui sera utilisé, pour éviter une classification plus forte.

Substances corrosives  
Fichier Traiter Aide (59.1.18)  
Classification de la classe 8: Selon les règles de l'ADR/IMDG/IATA 2019  Prendre en compte les limites spéciales du GHS   
Selon GHS H314: 1A - Grp Emb I, 1B - Grp Emb II, 1C - Grp Emb III   
Modification possible dans Maintenance / Transport / Paramètres généraux et limites pour le calcul

Numéro substance	Numéro d'article	Désignation	%	Label	GrEmb	Catégorie	Limites spéciales	Valeur pH
11.115		Mélange test	> 93 - < 130	3+6.1+8	I	2		6 - ≤ 8
Sommes des quotients de résultats: Grp Emb I: ≥ 1 - ≤ 2, Grp Emb II: ≥ 1 - ≤ 2, Grp Emb III: ≥ 1 - ≤ 2								
50-00-0/1		Aldéhyde formique ... %	≥ 5 - ≤ 10	8+6.1	I	1B	1B: 25 %	
Composants sans classification dans la classe 8								
25068-38-6		produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydique	≥ 30 - ≤ 40		9	III	2	
141-78-6		acétate d'éthyle	≥ 15 - 25		3	II		
108-88-3/1	VP12059	Toluène	≤ 15		3	I	2	
122-57-6		4-phénylbuténone	≤ 10				2	
7732-18-5		eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	> 6 - < 10					
78-92-2/1		butanol	5 - 10		3	III		
1330-20-7/1		xylyène	3 - 6		3	III	2	
67-63-0		2-propanol	~ 4		3	II		

Nombre: 12  
[Esc] Arrêt [A-Z,1-9,0] Recherche

### Classe 9 – Matières et objets dangereux divers:

- La classe 9 est la classe la plus faible.
- La classification aboutit à cette classe, seulement quand elle ne peut aboutir à aucune autre classe.
- Le résultat est la classe 9 quand la préparation contient au moins 25% de substances de la classe 9, **ONU 3077** ou **3082** ou il s'agit de **substances chauffées**, qui sont transportées en dessous leur point d'éclair (pour les liquides au-delà de 100°C, pour les solides au-delà de 240°C).

# 14. Compréhension et modification de la classification de transport

Les options suivantes sont disponibles dans la grille **Transport**:

The screenshot shows the 'Transport' window with the following details for '11.115 Mélange test':

	ADR	DOT	IMDG	IATA
Classe	3	3	3	3
Code ADR	FTC			
Groupe d'emballage	I	I	I	I
Label	3+6.1+8	3, 6.1, 8	3/6.1/8	3 (6.1, 8)
Symboles				
Numéro ONU	UN3286	UN3286	UN3286	UN3286
Nom	3286 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (ACÉTATE D'ÉTHYLE, Aldéhyde formique), DANGEREUX POUR...	Flammable liquid, toxic, corrosive, n.o.s. (Ethyl acetate, formaldehyde)	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (ETHYL ACETATE, formaldehyde), MARINE POLLUTANT	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (ETHYL ACETATE, formaldehyde)
Étiquette de danger/N° Kemler	368			
Marine Polluant /	Poisson et arbre <input checked="" type="checkbox"/> (automatique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Quantité limitée	0	Rail: Forbidden, <input checked="" type="checkbox"/> (Cargo): 2.5 L	0	
Quantité exceptée	E0 (Non autorisé)		E0 (Non autorisé)	
Catégorie de transport	1			

Buttons at the bottom include: [Alt Suppr] Supprimer les données de transport, [F10] Classification simplifiée, [Ctrl I] Classification des composants, [Ctrl C] Données de calcul pour la classe 8, [Ctrl D] Impression, [Ctrl K] Copier, [Ctrl -] "Non dangereux" pour tous les types de transport, [Ctrl F7] Programmes de maintenance, [Esc] Arrêt, [Page I] Page suivante.

Dans la partie supérieure, les informations supplémentaires suivantes sont affichées:

Numéro CAS de la substance ou numéro de préparation, numéro d'article (si disponible) de la préparation, désignation, classification GHS et point d'éclair et point d'ébullition de la substance / de la préparation.

### [Ctrl] [I] Classification des composants:

Avec ce bouton, vous accédez à une vue d'ensemble des classifications de transport des composants. Cette vue d'ensemble vous est utile pour la compréhension de la classification de transport de la préparation.

The screenshot shows a table with columns for substance number, designation, percentage, and classification codes (ADR, DOT, IMDG, IATA) for various substances like 'Mélange t', 'produit de', 'acétate d', 'Toluène', '4-phényl', 'eaux distil', 'Aldéhyde', 'butanol', 'xylène', and '2-propanol'.

### [Ctrl] [F7] Programmes de maintenance:

Avec ce bouton, vous pouvez accéder aux programmes de maintenance pour le transport.

### [Alt] [Suppr] Supprimer les données de transport:

Ce bouton permet la suppression complète des données dans la grille **Transport**.

### Blocage:

Si vous avez modifié la classification de transport calculée automatiquement, vous pouvez la bloquer avec ce bouton pour empêcher les modifications après un recalcul automatique.

The menu items are: Paramètres généraux et limites de calcul, Paramètres pour le texte de déclaration, Numéros ONU, Numéros ONU préférés, Traductions, Phrases standards pour la déclaration.

**D'autres informations sont disponibles dans l'aide en ligne et dans le manuel**

**@ [www.dr-software.com](http://www.dr-software.com) - *Downloads***